



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
EXTRAORDINAIRE

...  
SÉANCE  
DU MARDI 24 JANVIER 2012  
...

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 24 janvier, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 18 janvier, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 15, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

PRESENTS : M. COFFI Gatien suppléant de M. DOSSANG Guy ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; M. BEHAR Claude ; M. FOLLIN Jean-Pierre suppléant de Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. MORIN Loïc ; M. MARQUAIS Raynald ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. LE BEC Serge suppléant de M. SILIGHINI Gérard à partir de 19H25 ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. BASSENE Jacques suppléant de M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali ; Mme BRUNAS Annick suppléante de Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ; Mme FURNON Nathalie ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad ; M. MORILLON Marc suppléant de M. DUMONT Gérard ; Mme HARENT Josette ; M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno jusqu'à 19h45 ; M. HUBERT Xavier jusqu'à 19H45 ; Mme FESSARD Christine ; M. GONTIER Alain jusqu'à 19h00 ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ; M. LANDAU Eric ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. BONTEMPS Serge ; Mme MARIEL Corinne suppléante de M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUË René ; M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; Mme BENARD Catherine jusqu'à 19h50 ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HEROUARD Josette ; M. BOULANGER Jean-Christophe ; M. LAMBERT Alain ; M. NOGAREDE Alain ; M. CHELLAFA Farid ; M. GANTIER François ; M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie ; M. METAYER Claude ;

ABSENTS : M. PATTYN Patrick ; M. HAMEL Raynald ; M. SEUVREY Claude ; M. BOURDON Denis ; M. DUPARD Gérard ; M. MESSMER Pierre ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian.

...

**ORDRE DU JOUR**

- **LIVRE VERT** – Nouveau sommaire détaillé – Débat suite aux concertations menées auprès des communes et des chambres consulaires
  - **LNPN** : point d'avancement du dossier
- 

**M. Michel CHAMPREDON**

Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence. C'est une séance du Conseil d'agglomération un peu particulière puisqu'il ne s'agit pas d'une séance de délibérations à proprement parler, mais plutôt d'une séance de travail autour de deux questionnements importants : d'une part, le Livre Vert de l'Agglomération, c'est-à-dire la vision que nous avons de l'Agglomération pour les 15 ans qui viennent, et d'autre part le dossier Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), de façon à ce que nous puissions faire un point d'étape sur ce dossier et vous présenter un peu l'état des réflexions et des propositions de l'Agglomération. Je vois bien que nos rangs sont un peu clairsemés ; néanmoins, je pense que le travail que nous allons faire ce soir ne manquera pas d'intérêt. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais saluer l'un de nos cadres qui part en retraite. Si je le fais, c'est surtout parce qu'il a refusé une cérémonie de départ en retraite mais que, eu égard à son parcours dans la Fonction publique locale, je trouvais injuste de le laisser partir comme si de rien n'était.

Il s'agit de Bernard COUVRAT, qui se cache comme d'habitude ! Vous pouvez quand même vous lever Bernard ! Je souhaite devant le Conseil d'agglomération faire ce petit propos, ou en tout cas quelques éléments de parcours que j'aurais pu présenter à l'occasion d'un pot de départ, comme nous avons l'habitude de le faire lorsque des agents partent en retraite. En rappelant que vous êtes né en 1950 dans le département voisin, en Eure-et-Loir, que vous êtes marié avec Claudine, qui était également chef de service ici, des mobilités durables, et qui a pris sa retraite il y a de cela 24 mois à peu près. Je crois d'ailleurs que vous l'aviez rencontrée à la Ville d'Evreux, à l'époque où l'Agglomération n'existait pas, car il s'agissait du service public municipal. Je crois que Claudine venait d'ailleurs d'être recrutée au Service des eaux et de la facturation de l'eau. Vous avez deux garçons et une petite-fille de deux ans, bref une vie familiale comblée. Sur le plan de votre carrière, vous avez d'abord été à la Ville d'Evreux puis à l'Agglomération du Grand Evreux, vous avez été recruté à 24 ans, en 1974, en qualité d'ingénieur à la Ville, à la Direction générale des Services techniques – cela s'appelait ainsi à l'époque – qui est maintenant la Direction générale de l'Aménagement Urbain, terme un peu plus ronflant, mais ce ne sont pas seulement des mots, ce sont aussi des concepts différents aujourd'hui en termes d'aménagement de la ville. Ingénieur en chef au 1<sup>er</sup> janvier 1994, soit 20 ans plus tard, ingénieur principal le 1<sup>er</sup> novembre 2003, médaille d'or du travail en 2010 et donc départ en retraite au 1<sup>er</sup> mai 2012. Mais étant donné que vous avez un peu de récupérations, votre départ est avancé à la fin de la semaine.

Une fois que j'ai eu égrené ces quelques étapes, je crois pouvoir dire – et Gaston GAUDEMER qui connaît Bernard COUVRAT par cœur pour avoir travaillé avec lui depuis de nombreuses années sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement pourrait le dire – que Bernard COUVRAT est un professionnel de grande implication, reconnu tout au long de sa carrière, un grand professionnel, sérieux, consciencieux, respectueux, discret, réservé, quelqu'un de loyal et d'humain. L'on dit aussi que vous êtes très bavard et très étourdi, mais ce sont les méchantes langues qui me rapportent cela ! Car l'on ne peut pas trouver que des qualités non plus, il faut bien qu'il y ait deux ou trois défauts, sinon nous finirions par croire que tout cela est faux ! Nous pouvons également dire que vous avez des centres d'intérêts qui pourront certainement occuper votre retraite : je crois que vous aimez la mécanique, mais ce que je ne soupçonnais pas, c'est la passion de la moto ou de la planche à voile. J'aimerais vous voir dans ces deux situations ! Voilà ces quelques éléments pour saluer votre investissement professionnel et vous souhaiter, à vous ainsi qu'à Claudine – qui a une longueur d'avance sur vous en matière de prise de retraite et qui a dû déjà trouver de quoi remplir ses journées, puisqu'elle est élue à Normanville comme adjointe au maire, vous pourrez donc l'accompagner dans l'investissement local communal, en tout cas, c'est tout ce que je vous souhaite – évidemment beaucoup de satisfactions et de plaisirs. Je vous propose donc de saluer Bernard COUVRAT. Si vous voulez dire un mot.

#### **M. Bernard COUVRAT**

Je n'avais pas prévu de faire de discours, mais je voudrais quand même vous remercier et remercier tous ceux avec qui j'ai pu travailler, pour les moments que nous avons pu avoir en coopérant. Mais je n'ai bien sûr pas travaillé avec tout le monde.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Ce que je proposerais – j'en parlais avec Gaston GAUDEMER – c'est que, si vous en êtes d'accord, vous puissiez rejoindre le Conseil consultatif de l'eau en tant que citoyen, que nous avons mis en place il y a de cela une quinzaine de mois, qui a déjà dû se réunir deux fois depuis et qui associe un certain nombre d'acteurs associatifs et de citoyens compétents sur les problématiques de l'eau et de l'assainissement. Je pense que vous pourriez donc y avoir tout à fait votre place, si vous en êtes d'accord, bien sûr, pour apporter avec recul vos compétences et vos remarques pertinentes. L'invitation est lancée, si cela vous tente vous serez le bienvenu. Merci à vous et à bientôt dans l'environnement local.

---

### **LIVRE VERT – Nouveau sommaire détaillé – Débat suite aux concertations menées auprès des communes et des chambres consulaires**

Le premier point de l'ordre du jour concerne donc le Livre Vert. Je signale la présence de Monique CORNU, qui co-anime le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), et de François BOUILLON qui est également membre du CESE, Conseil qui a lui-même travaillé pour le Livre Vert. Ils pourront donc également intervenir dans le débat s'ils le souhaitent. Et je présenterai tout à l'heure le cabinet d'études qui nous accompagne. Qu'est-ce que le Livre Vert ?

Nous l'avons déjà dit mais je le répète : il s'agit, au-delà de la gestion au quotidien qui remplit déjà notre semaine, nos jours et nos réunions, avec des centaines de délibérations par an dans nos communes et dans notre agglomération, d'essayer de nous projeter à 15 ans.

Que voulons-nous faire de notre territoire et de nos communes à l'échéance 2025-2026, donc des trois lustres qui viennent ? Pourquoi ? Car l'action publique, ce sont des temps longs, des projets structurants longs. Lorsque l'on voit par exemple des enjeux comme la déviation, l'on en parlait il y a 50 ans, l'on sait que la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été signée en 2000 et que les travaux vont commencer en 2016. Il se passe donc déjà 16 ans avant que les travaux ne commencent. Entre temps il s'est passé de nombreuses choses, bien sûr, mais il aura quand même fallu attendre 16 ans. Lorsque l'on voit nos gros dossiers structurants comme les salles de sport et de spectacle, la SMAC (Salle de Musique Actuelle), la rénovation du théâtre, les aménagements de centres-bourgs, l'on voit bien que quelques années sont à chaque fois nécessaires pour pouvoir bâtir le projet, se concerter, trouver les financements, lancer les travaux. Ce temps nécessaire pour l'action publique, qui nous paraît toujours un temps long à l'échelle de notre vie individuelle et de nos mandats – car nous sommes élus pour 6 ans, ce qui en général passe tout de même assez vite – est en fait, à l'échelle d'un territoire, un temps court. Car trois, quatre ou cinq ans, à l'échelle de la vie d'un territoire, représentent franchement une courte période. J'étais hier avec le Directeur régional des affaires culturelles et les archéologues du Conseil Général sur les fouilles archéologiques de Saint-Louis ; lorsque l'on parle de la présence de l'Homme sur l'Agglomération d'Evreux au cours des deux millénaires qui viennent de s'écouler, nous ne sommes pas du tout dans la même temporalité par rapport à la gestion au jour le jour de nos collectivités, nous avons un peu le nez collé au carreau et, pressés par les habitants, pressés par les besoins exprimés par la population, pressés parfois par la presse aussi ou par l'approche des élections, nous sommes toujours impatients et, en même temps, l'on ne peut pas aménager un territoire dans le désordre, sans une vision d'ensemble, simplement au coup par coup.

Un territoire, pour moi, c'est pour résumer une image, une ambition, une stratégie de développement, c'est un puzzle dont chaque pièce est un élément constitutif d'un tout, où il faut sans cesse avoir à l'esprit la vision globale du territoire, pour pouvoir agir sur le dossier A, B, C, etc., de façon à ce que tout cela trouve une cohérence, un ensemble. Aménager un territoire, ce n'est pas du tout répondre aux caprices de tel ou tel élu, de telle ou telle pression, de telle ou telle personne dans la population. Aménager un territoire, c'est savoir aussi dire non à certains lobbys, à certaines pressions qui peuvent exister ici ou là. Cela nécessite du recul, du sang-froid, de la stratégie et une vision, d'où l'importance d'une démarche telle que le Livre Vert, avec des questions qui se posent : quelles stratégies économiques pour le développement des entreprises du territoire ? Comment pouvons-nous concevoir le développement industriel et économique à 5, 10 ou 15 ans ? Quels types de commerces voulons-nous dans nos villages, dans nos villes, dans nos centres-villes, dans les quartiers populaires à échéance 15 ans ? Quels modes de transports souhaitons-nous favoriser dans l'agglomération ? Vous me direz, nous sommes en train de décliner un PDU (Plan de Déplacements Urbains), nous avons donc déjà dit un peu ce que nous voulions en matière de transports, néanmoins le PDU est aussi à échéance de quelques années, à 15 ans nous savons que les modes de déplacements vont encore évoluer. Quels types de services à la population souhaitons-nous développer pour les temps qui viennent ? Bref, il y a encore une multitude d'autres questions qui méritent d'être posées. En sachant qu'une fois que nous avons répondu à cela, il s'agit aussi d'avoir un guide pour l'action, pour nous élus comme pour nos services, qui ont besoin aussi de se projeter dans une temporalité à moyen terme avec nos partenaires – Région, Département, Etat, Europe, ainsi que l'Agence de l'Eau, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et tous nos autres partenaires institutionnels – tous ces gens ont aussi besoin de sentir que le territoire se projette à moyen terme, de façon à cadencer des partenariats et des financements. Tout cela est, je trouve, tout à fait enthousiasmant, l'un des intérêts de la fonction d'élu est d'être à la fois dans l'infiniment petit, l'immédiateté – car il faut répondre aujourd'hui, ici et maintenant, aux besoins de la population – mais aussi d'entrer dans des stratégies de moyen terme. Je ne parle pas de long terme, car aujourd'hui je ne sais plus trop ce que cela veut dire. Mais au moins à moyen terme, car il faut voir un peu plus loin que le bout de son nez. Tout cela est donc tout à fait passionnant, si tant est que l'on sache aussi se donner des temps de réflexion, théoriques et pas forcément pratiques.

La réflexion n'est pas du temps de perdu, il s'agit de savoir ce que nous voulons faire de l'Agglomération.

Il y a donc déjà eu une première phase « portrait de territoire » qui a été réalisée à partir d'un groupe de travail sur la Cohésion Sociale et Territoriale (CST), avec de nombreuses informations et éléments d'analyse qui ont servi au portrait de territoire. Nous avons également utilisé le diagnostic de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), qui nous a été bien utile, et le travail qui a été fait par la Chambre d'Agriculture, puisque nous avons missionné la Chambre d'Agriculture, rappelez-vous, nous avons payé une étude de quelques milliers d'euros pour avoir un portrait agricole de l'agglomération. Et tout cela nous a permis d'avoir un portrait de territoire avant l'été dernier. Ensuite, nous avons eu une réunion de restitution dans cette salle et le séminaire exceptionnel qui a eu lieu à Trangis le 12 juillet, auquel certains d'entre vous étaient présents.

Nous avons utilisé le « ColorVote » que nous allons réutiliser ce soir, avec le cabinet qui nous accompagne pour cela et, à l'issue de ce séminaire, il y avait eu une première version d'un sommaire détaillé, forcément imparfaite et incomplète, ce qui est normal, car de toute façon les premiers documents, de façon générale, ne ressemblent pas aux derniers car ils sont complètement réécrits. Ensuite, à partir de là, un certain nombre de contributions vont être demandées à la population avec des fiches-retour. Il y a ici les fiches-retour d'un prochain magazine spécial, du site web et des réunions publiques qui vont être déclinées d'ici quelques semaines et qui vont permettre d'avoir un retour de la population – en tout cas celle qui voudra bien y participer. Nous avons reçu des contributions de la part des chambres consulaires, puisque vous avez reçu un document qui s'appelle « synthèse des contributions », dans lequel vous avez les contributions des communes et celles des chambres consulaires. Tout cela a déjà permis d'avoir un deuxième plan détaillé, qui a lui-même déjà été revu par le Bureau d'Agglomération il y a deux ou trois jours, puisque nous avons déjà modifié d'autres plans détaillés, le Bureau d'Agglomération étant le Comité de pilotage du Livre Vert. Il s'agit donc ce soir de débattre à partir d'un outil similaire à celui utilisé lors du séminaire de juillet, avec une animation qui s'appuie sur un certain nombre d'items, qui sont en même temps des affirmations et non des questions, le but étant de susciter par la suite le débat, de façon à co-construire ensemble le projet de territoire et l'ambition que nous portons pour l'Agglomération du Grand Evreux. Voilà pour présenter un peu le sens de la démarche, le cabinet qui nous accompagne est représenté par Monsieur Gilles VRAIN. Peut-être pouvez-vous dire quelques phrases pour vous présenter ?

### **M. Gilles VRAIN**

Bonsoir, je m'appelle Gilles VRAIN et je dirige un cabinet qui s'appelle DAC, qui accompagne l'Agglomération et votre projet de Livre Vert, sous ses formes qui sont celles des contributions, dont celles des élus. J'ai eu le plaisir de passer en juillet du temps avec un certain nombre d'entre vous, cela se passait dehors et il faisait en partie beau et nous avons profité de cette journée pour alimenter effectivement ce Livre Vert. Nous allons continuer ce soir et je serai en partie présent avec un certain nombre d'habitants de l'agglomération dans les réunions publiques qui vont se tenir dans les prochaines semaines. Ce que nous vous proposons ce soir est déjà de vous entendre sur une série de propositions, comme vient effectivement de le rappeler le président, qui a souhaité pouvoir vous entendre collectivement sur une série de préoccupations ou de sujets plus précis ou complémentaires qui sont effectivement venus dans les concertations et les consultations des différents acteurs. Certains sujets se sont précisés depuis le mois de juillet et avec les contributions des communes, et ce sont sur ces sujets que nous allons vous proposer ce soir de vous prononcer et de débattre ensemble, avec un outil très simple, qui est un petit boîtier qui fera apparaître tout à l'heure des pourcentages. Je sais que vous êtes en période d'élections qui arrivent, ne regardez donc pas ce qui va s'afficher comme étant des sondages, mais plutôt comme une manière de débattre. Ce qui compte ce soir, ce n'est pas tellement le poids de tel ou tel pourcentage mais plutôt les arguments que nous allons essayer de proposer et d'échanger. C'est une manière de débattre et il est vrai qu'étant donné le nombre de cette assemblée, cela est toujours compliqué, c'est donc un outil qui va aider à nourrir et à enrichir nos arguments et nos positions sur le Livre Vert.

Nous avons huit sujets et propositions à vous faire, sur lesquels nous allons vous proposer de vous prononcer. Sur les petits boîtiers que vous avez, nous allons utiliser les chiffres de 1 à 5. Nous allons vous proposer 5 possibilités pour vous prononcer sur ces propositions. Je vais donc énoncer une proposition, vous prendrez vos boîtiers et, à un moment donné, je vous dirai de nous donner votre avis sur les numéros de 1 à 5. Ces chiffres correspondent à la manière suivante de vous prononcer : le 1 signifie que vous êtes tout à fait d'accord avec la proposition qui est faite, le 2 que vous êtes d'accord, le 3 que vous êtes mitigé sur la proposition qui est faite, le 4 que vous n'êtes pas d'accord et le 5 que vous n'êtes pas du tout d'accord. De tout à fait d'accord à pas d'accord du tout, vous verrez qu'à chaque fois ces possibilités s'afficheront, je ne les redétaille donc pas. Vous aurez 30 secondes pour vous prononcer, nous afficherons évidemment les résultats collectifs et, à partir de cet affichage de vos positions collectives, nous engagerons le débat, l'idée étant que les grands arguments qui soutiennent les différentes positions puissent s'exprimer. Nous avons huit possibilités et nous nous sommes donnés approximativement 10 à 12 minutes à chaque fois pour examiner ces possibilités, de façon à respecter aussi l'ordre du jour de votre séance de ce soir. Voilà pour les quelques éléments de méthode, vous allez le voir cela est très simple.

Je vous propose donc tout de suite de regarder la première proposition que le bureau du GEA a souhaité vous soumettre. Elle s'affiche, je la lis et ensuite vous vous prononcerez – je rappelle que nous viserons toujours les perspectives dans les 15 ans qui viennent : **« Petite enfance : dans les 15 ans qui viennent, chaque famille de l'agglomération devra bénéficier des mêmes conditions d'accueil de la petite enfance. »** Vous avez 30 secondes pour nous dire si vous êtes tout à fait d'accord avec cette proposition, d'accord, mitigé, pas d'accord ou pas d'accord du tout. Vous appuyez simplement sur le bouton qui correspond à votre position.

Tout le monde a pu voter, tout le monde a choisi ? Très bien, nous allons regarder un peu ce que vous nous dites sur ce sujet.

Tout à fait d'accord : 26

D'accord : 15

Mitigés : 3

Pas d'accord : 2

Pas d'accord du tout : 1

Ce que je vous propose, c'est de donner d'abord la parole à celui qui n'est pas d'accord du tout. Qui n'est pas du tout d'accord avec cette proposition ? Nous vous écoutons, expliquez-nous avec synthèse pourquoi vous n'êtes pas d'accord du tout.

**M. Thierry QUENNEHEN**

Je trouve que ce genre d'affirmation est totalement gratuit et ne veut strictement rien dire. En mode d'accueil de la petite enfance, nous pouvons avoir des assistantes maternelles, des haltes-garderies, des crèches, des crèches familiales, etc. Dire que nous allons proposer les mêmes conditions à tous les habitants de l'agglomération est une aberration, c'est une discussion « café du commerce ». Je pense que c'est absurde. Nous ne pouvons pas créer une crèche dans un village où il y a 10 habitants. Nous ne pourrions jamais homogénéiser l'offre, il faut absolument que cette offre puisse répondre aux spécificités du territoire.

**M. Gilles VRAIN**

Donc, si elle est diversifiée et que tout le monde y a accès, cela va, mais à la condition que l'on ne la standardise pas. Je vous entends bien. Parmi les gens qui ne sont pas d'accord non plus, y a-t-il des arguments qui rejoignent ce qui vient d'être dit ou qui sont complémentaires ?

**M. Philippe VIVIER**

C'est pour les mêmes raisons.

**M. Gilles VRAIN**

Nous n'allons pas développer si c'est pour les mêmes raisons, afin de nous économiser du temps, si vous en êtes d'accord. A moins qu'il y ait des variations sur les raisons ? C'est similaire, d'accord. La diversité des réponses doit être préservée. L'autre personne qui était dans ce cas-là, était-ce pour la même raison ? D'accord. Parmi tous ceux qui sont plutôt d'accord, dans les 26 personnes qui sont tout à fait d'accord par rapport à l'argument qui vient d'être donné, qu'est-ce qui a motivé le fait que vous étiez d'accord avec cette proposition et qu'avez-vous envie de répondre ?

**Mme Elisabeth CASSIUS**

On sait bien que, dans les petits villages, on ne va pas mettre des crèches partout et à côté de chez soi, cela est comme pour les transports en commun. Ce qu'il faut, c'est tendre vers une homogénéisation de l'offre, c'est-à-dire que l'on peut avoir une crèche peut-être un peu plus loin, mais l'on doit avoir droit à la crèche, à la halte-garderie, à l'assistante maternelle, etc. Mais on est bien d'accord pour dire qu'on ne va pas mettre une crèche au pied de l'immeuble de chaque habitant.

**M. Gilles VRAIN**

D'accord, donc l'on ne standardise pas mais pour vous c'est l'accessibilité qui est première. Dans les élus qui ont eux aussi choisi ce thème ?

**Mme Marie-Claude OTTAVI**

Moi je suis parmi les personnes qui sont tout à fait d'accord. Dans certains pays – je prends la Suisse car j'y connais quelqu'un – lorsque les personnes sont embauchées, ce sont elles qui se déplacent chez les gens pour garder les enfants. Je pense qu'il s'agit d'un métier à part entière et je ne vois donc pas pourquoi les petites communes n'en bénéficieraient pas.

**M. Gilles VRAIN**

D'accord, vous êtes donc pour trouver le moyen ou l'outil adapté à la situation de chaque collectivité ?

**Mme Marie-Claude OTTAVI**

Oui, nous ne sommes pas obligés de créer des crèches, l'on peut aussi créer des emplois...

**M. Gilles VRAIN**

D'accord, cela rejoint en fait la même préoccupation qui était évoquée négativement, mais qui pourrait être prise positivement. Y a-t-il d'autres arguments que ces grands thèmes qui viennent d'être évoqués ? Oui, je vous en prie.

**Mme Catherine BENARD**

Je pense que l'essentiel est que chaque famille de l'agglomération puisse trouver sa solution de garde d'enfants et d'accueil des enfants, quel que soit le mode concerné.

**M. Gilles VRAIN**

Nous pouvons aussi nous demander peut-être à quelle échelle peut se gérer cette petite enfance ?

Sommes-nous dans la mutualisation ou dans la solution communale ? C'est aussi une autre question qui pourrait venir sur ce sujet. Pour l'instant, nous ne l'avons pas encore complètement abordée, mais c'est aussi l'un des sujets de débat : derrière la petite enfance, quelle est la bonne échelle qui permette d'assurer ce service ? Y a-t-il des contributions en la matière ? Oui Monsieur, je vous en prie.

**M. Sid-Ali FERROUK**

Je suis tout à fait d'accord car nous avons poussé la réflexion jusqu'à maintenant par rapport à la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), et je suis d'accord dans le sens où nous nous projetons sur 20 ans, mais dans le sens où nous le faisons dans 10 ans et non pas dans 20 ans, car cela est un peu loin quand même. Cela est la première chose. Le deuxième point est que nous tendons à avoir une solidarité communautaire à part entière et, dans ce sens, je pense qu'il s'agit d'une bonne impulsion par la suite, pour avoir quelque chose d'assez homogène. Je pense que ce ne sera pas forcément d'une manière formatée, mais du moins que, sur l'échelle de l'agglomération, l'accueil soit égal partout, de manière...

**M. Gilles VRAIN**

Homogène dans le service, pas forcément dans la réponse de chacune des collectivités. D'accord. Un dernier élément ?

**Mme Olga BIDAULT**

J'ai répondu tout à fait d'accord, mais en même temps je pense qu'il faut tout de même être prudents dans la formulation de la question, je pense que nous pourrions avoir « devrait pouvoir bénéficier » plutôt que « devra bénéficier », et je pense qu'il faut plutôt travailler sur les attentes des personnes.

**M. Gilles VRAIN**

D'accord, tout le monde n'a pas les mêmes attentes et donc il n'y a pas toujours forcément les mêmes réponses, c'est donc aussi cette adéquation qu'il faut regarder. Un complément d'information et ensuite nous passons au thème suivant.

**M. Didier CRETOT**

Je pense par rapport à cette question que nous sommes bien dans l'objectif « devrait pouvoir », en tout cas nous sommes dans l'objectif car, à un moment donné, l'on parle pas mal depuis quelques temps, dans les commissions sur la cohésion sociale et territoriale sur le peuplement, nous savons bien que c'est un enjeu pour le territoire, que quel que soit l'endroit où nous sommes dans le territoire, nous puissions avoir accès à un endroit d'accueil de ses enfants. Alors bien sûr, les formes seront différentes. Quelle est la bonne dimension ? C'est l'Agglomération, et là nous sommes bien dans un Conseil d'agglomération, ce qui veut dire que forcément, à un moment donné, nous serons bien dans une dimension d'agglomération, même si la gestion, l'opérationnalité de ces acquis peut se faire à l'échelle de ce qui existe déjà. Nous ne partons pas non plus de zéro.

**M. Gilles VRAIN**

Il y a une dernière demande de contribution, Monsieur je vous en prie.

**M. Jean-Paul BIDAULT**

C'est davantage une remarque qu'une contribution. Je trouve un peu surprenant ce type de questionnaire. Moi j'ai plutôt envie que tout le monde soit heureux ! Pour ma part, c'est la pratique qui m'interpelle, car Thierry QUENNEHEN a eu je trouve une sorte de courage de dire qu'il n'était pas d'accord du tout et d'expliquer pourquoi. Il y a pas mal de choses un peu bizarres qui se passent actuellement. Et donc ce qui m'intéresse plus pour ma part, c'est de savoir si je suis d'accord pour trouver des moyens, dégager des ambitions politiques, avoir des orientations, etc. pour que les familles bénéficient, dans le cadre de la petite enfance par exemple, des mêmes approches, des mêmes possibilités. Je suis tout à fait d'accord pour dire que chaque famille de l'agglomération pourra en bénéficier, oui mais quand j'ai dit cela je n'ai rien dit. C'est une remarque qui vaut ce qu'elle vaut.

**M. Gilles VRAIN**

Non mais il est important aussi de voir les confusions que l'on va tirer de ce genre d'affirmations. Mais nous sentons bien aussi que nous ne sommes pas tout à fait d'accord et que, dans les tout à fait d'accord et les d'accord, il y a des choses qui sont me semble-t-il finalement assez communes. Nous vous proposons maintenant un deuxième sujet. Je vous rappelle que les deux premiers sujets sur lesquels nous allons vous entendre sont dans l'axe 1. Vous savez que le projet du Livre Vert est structuré en 4 axes, et nous sommes ici sur la cohésion sociale et territoriale. C'est une question autour de la santé qui vous est proposée par le Comité de pilotage : **« Dans les 15 ans, c'est d'abord le développement d'un pôle santé autour de l'hôpital de Cambolle qui permettra de répondre aux enjeux médicaux »**.

Tout à fait d'accord : 5

D'accord : 7

Mitigés : 7

Pas d'accord : 8

Pas d'accord du tout : 3

Nous avons une grande diversité d'appréciations. J'ai entendu plusieurs personnes poser la question, et là je me tourne peut-être vers Thierry COT, sur cette notion d'un pôle santé autour de l'hôpital : quel était le sujet ?

**M. Thierry COT**

Le sujet d'un pôle santé autour de l'hôpital, c'est la future zone d'aménagement concerté de Cambolle et ce qui est fait dans cette zone qui jouxte l'hôpital. Il était prévu, dans un premier pré-plan d'aménagement de cette zone qui devra être revu, du logement avec du tertiaire, mais du tertiaire plutôt médical et paramédical. L'idée du pôle santé est de savoir si nous sommes plutôt dans une logique de concentration ? Je ne suis pas spécialiste de l'attractivité mais voilà comment l'aspect pôle santé pourrait s'entendre.

**M. Gilles VRAIN**

Nous allons essayer de voir si, derrière vos positions, il y avait peut-être besoin de cet éclaircissement pour se prononcer ou si cela était suffisant. Sur les 7 élus qui étaient mitigés, était-ce à cause de cette ambiguïté et de ce manque de définition du pôle santé que vous avez été mitigés ou y a-t-il d'autres raisons ? Je donne d'abord la parole à ceux qui n'ont pas encore parlé. Madame, je vous en prie.

**Mme Laurence CHAPELLE**

Moi je n'ai pas voté car s'il s'agit d'un pôle santé public je suis d'accord, mais s'il s'agit d'un pôle santé privé je ne suis pas d'accord. Et dans la réponse de Monsieur COT je n'entends pas non plus cette réponse que j'attendais ; il parle d'attractivité, pour moi la santé ce n'est pas « attractif », c'est quelque chose qui doit être public, pour tous et accessible.

**M. Gilles VRAIN**

D'accord. Parmi les personnes qui sont mitigées, y a-t-il d'autres réactions complémentaires à ce qui vient d'être évoqué ?

**M. Francis OBE**

Je n'ai pas compris la question car j'aurais pu la formuler différemment. Je voudrais d'abord faire un commentaire sur les 15 ans, car je sais bien que nous parlons du Livre Vert, mais cela me paraît très long pour atteindre l'objectif. Je ne comprends pas, je ne suis pas capable de dire quel est l'enjeu médical, donc pour ma part j'aurais formulé différemment la question : c'est d'abord le développement d'un pôle médical autour de l'hôpital de Cambolle qui permettra de répondre aux enjeux de santé, car le problème est bien de répondre aux soucis de santé de la population. Je n'ai donc dit ni oui ni non car je n'ai pas compris la question.

**M. Gilles VRAIN**

D'autres réactions de personnes situées plutôt au centre des positions ?

**M. Sid-Ali FERROUK**

D'abord je ne suis pas d'accord avec pôle santé. En outre, 15 ans, je trouve que cela est assez long et d'ici là le besoin aura radicalement changé. Donc que mettons-nous dans pôle santé ? Devons-nous construire des maisons pour les médecins qui vont venir ? Devons-nous faire un pôle santé non pas attractif, mais qui soit visible sur le territoire ?

**M. Gilles VRAIN**

D'accord. Pour les personnes qui n'étaient pas d'accord du tout avec cette proposition, cela rejoint-il les propositions qui viennent d'être évoquées ? Oui, je vous en prie Monsieur.

**M. Jean-Yves GAIN**

Il me semble, quand je regarde autour de moi, que le problème numéro 1 à Evreux c'est d'abord de trouver un médecin. C'est-à-dire que pour moi le problème ce n'est pas le pôle santé ou le pôle médical, c'est que lorsque l'on a besoin d'un médecin à Evreux, il y a six jours d'attente lorsque l'on est malade et, si l'on cherche un spécialiste en gynécologie ou en ophtalmologie, c'est plusieurs mois.

**M. Gilles VRAIN**

Et l'existence d'un pôle santé pourrait-elle permettre de résoudre cela ?

**M. Jean-Yves GAIN**

Le problème, c'est le « d'abord ». Moi je crois que dans les 15 ans, c'est d'abord des médecins qu'il faut.

**M. Gilles VRAIN**

Et le fait d'avoir un lieu qui réunit les médecins serait-il une réponse ?

**M. Jean-Yves GAIN**

Non, car le problème est de les attirer et je ne sais pas si un pôle santé attirera les médecins.

**M. Gilles VRAIN**

D'accord. Monsieur, expliquez-nous pourquoi vous n'avez pas voté.

**M. Jean-Paul BIDAULT**

Ce n'est pas dans 15 ans que cela doit être fait. Le Département de l'Eure est dans une situation catastrophique, c'est-à-dire qu'il est quasiment le dernier en France. Alors nous pouvons toujours nous projeter à 15 ans, mais moi la question qui m'intéresse est quels moyens nous accorde l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour répondre aujourd'hui aux besoins de la population ? Et nous pouvons aussi nous poser une autre question – mais la collègue qui est derrière moi l'a dit très justement – qui est de savoir de quel pôle santé parlons-nous ? Est-ce la santé publique, privée ou le rassemblement des deux ?

**M. Gilles VRAIN**

Concernant les personnes qui étaient tout à fait d'accord ou d'accord, pouvez-vous nous dire ce qui fonde votre jugement et ce qui vous paraît intéressant dans cette notion de pôle santé ? Monsieur.

**M. François BOUILLON**

Deux remarques. En l'état actuel des choses, le pôle santé est plutôt en train de se constituer sur la zone du Long-Buisson. A savoir que les dentistes, les médecins, les chirurgiens même, les ophtalmologistes, se concentrent sur le Long-Buisson. Donc il va peut-être falloir regrouper autour de Cambolle, je le veux bien, mais je ne vois pas par quelles actions. Je trouve en revanche que le problème à 15 ans – et cela vient d'être dit – est quelles actions faut-il mener sur notre territoire à 15 ans pour faire de l'hôpital de Cambolle et de l'environnement médical véritablement le moteur du développement d'un pôle santé ? Par exemple – cela est un vrai problème et a déjà été cité –, l'on n'arrive pas à faire venir à l'hôpital de Cambolle des locomotives au niveau chirurgical, qui vont pouvoir véritablement donner une dynamique à cet hôpital. Tout le monde lit dans la presse que 6 blocs sur 9 ne sont plus utilisés, etc., je ne développe pas. Est-ce que, par exemple, offrir comme le fait le CHS de Navarre pour des internes des conditions d'hébergement dans des maisons aujourd'hui, est-ce une voie qu'il faut emprunter pour faire venir des internes prometteurs et des chefs de service à Cambolle ? Quel environnement faut-il créer ? Cambolle a déjà de grosses difficultés et 15 millions de déficit. C'est donc quasiment la moitié du texte qu'il faudrait modifier.

**M. José LAHEYE**

Que se passe-t-il ? Nous avons un hôpital flambant neuf qui n'est occupé qu'au tiers. Moi je suis d'un quartier où il n'y a plus un médecin. Quand les gens sont malades ils vont aux urgences. C'est donc dans l'immédiat que nous devons travailler, car ce n'est pas demain que nous devons nous réveiller. Et je le dis tout de même, concernant l'hôpital Vernon-Pacy, il faut maintenir les gens à Vernon comme travailler à Evreux, nous sommes sur la même planète, et les hôpitaux, qu'ils soient CHS ou autres doivent être défendus avec un peu plus de vigueur.

**M. Gilles VRAIN**

Pour ceux qui étaient tout à fait d'accord ou d'accord, y a-t-il d'autres arguments que nous nous devons d'entendre sur cette idée d'un pôle structurant de la santé ?

**M. Bernard PREVELLE**

Je voudrais dire que c'est tout de même au niveau national que les choses sont faites aujourd'hui. Y a-t-il vraiment une liberté de choix pour les médecins de s'installer où ils le veulent ? L'on voit qu'un certain nombre de médecins aujourd'hui s'installent où il y a du pouvoir d'achat pour un certain nombre de spécialités. Cela dépend quand même des orientations qui sont prises au niveau national, si l'on continue de donner la liberté de choix d'installation ou si l'on donne un certain nombre d'indications pour que les installations se fassent où il y en a besoin. Je crois qu'il faut aussi tenir compte de cela.

**M. Gilles VRAIN**

D'autres éléments ?

**M. Thierry DEFRESNES**

Juste un mot pour compléter un peu ce que disent mes collègues, y compris sur la façon dont a été rédigée la question. Moi j'ai répondu mitigé car j'aurais pu ne pas répondre non plus mais je ne savais pas quoi répondre. Lorsque l'on parle d'enjeux médicaux, je voudrais simplement dire que ce n'est pas une question d'aménagement du territoire. C'est une question politique nationale. Après, en ce qui concerne le pôle santé, encore faut-il déclinier ce que l'on entend par pôle santé. Mais sur la question des enjeux médicaux, et là le terme est précis, ce n'est pas une question d'aménagement du territoire.

**M. Thierry QUENNEHEN**

Moi je voudrais tout de même distinguer ce que l'on appelle les enjeux de santé des enjeux médicaux. Lorsqu'on regarde quels sont les enjeux de santé, actuellement 60 % des maladies sont des maladies entraînées par l'environnement : cancers, maladies respiratoires, maladies liées à la suralimentation ou à une mauvaise alimentation, etc.



Les vrais enjeux de santé ne concernent pas le nombre d'hôpitaux, ce sont surtout des enjeux de prévention, et je pense que d'ici 15 ans, de toute façon, la médecine moderne sera une médecine de prévention. Ce qui me semblerait donc important dans la réflexion n'est pas de savoir si l'on doit se faire soigner à Cambolle ou à Pasteur, mais de savoir si nous allons mettre en place des politiques de prévention efficaces et durables.

**M. Gilles VRAIN**

Merci. Je vous propose maintenant d'enchaîner sur une nouvelle série de propositions, mais nous allons changer d'axe pour en venir au deuxième axe structurant du projet de Livre Vert, qui concerne le développement et les moteurs de la croissance, donc nous sommes plutôt sur les aspects économiques. Nous avons une série de propositions qui vous sont faites. La première est rédigée de la façon suivante : **« Diversification économique : d'ici 2025, l'agglomération et ses partenaires doivent mobiliser tous leurs moyens pour soutenir la diversification de l'économie locale ».**

Tout à fait d'accord : 14

D'accord : 18

Mitigés : 11

Pas d'accord : 2

Pas d'accord du tout : 0

Merci à vous, nous avons donc plutôt un fort consensus. Regardons peut-être d'abord les personnes qui ne sont pas d'accord avec cette proposition. Est-ce une erreur de bouton ou une conviction forte ?

**M. François BOUILLON**

J'ai appuyé sur pas d'accord tout simplement car je trouve qu'il faut définir le champ de la diversification. Que recouvre la diversification ? Un cluster portant sur l'éco-construction ? Les nanotechnologies ? Comment concevons-nous la diversification ? Cela est tellement flou que j'ai répondu pas d'accord car je suis dans l'incapacité de répondre à cette question telle qu'elle est posée.

**M. Gilles VRAIN**

Je le dis car il y a beaucoup de choses qui peuvent être considérées comme floues : nous nous appuyons par rapport à ces travaux à la fois sur le diagnostic de territoire qui a été fait jusqu'au mois de juillet-septembre et qui continue, et sur les réflexions et l'ensemble des orientations qui se trouvent être dans le projet de Livre Vert. Nous avons des documents assez précis sur les leviers qui sont ceux de la diversification de l'économie locale, ou ceux qui sont traditionnels : l'industrie, le pôle tertiaire et administratif, mais aussi évidemment l'agriculture ou des éléments renforcés comme le tourisme, etc. Il y a donc tout un nuancier qui vous est proposé dans les documents. Effectivement nous ne sommes pas dans le diagnostic mais nous sommes bien au-delà. C'est peut-être aussi cette difficulté qui fait qu'il faudrait que l'on redonne un certain nombre d'observations. Concernant les personnes mitigées, pour remonter peut-être vers ceux qui sont plutôt d'accord avec la proposition ? Je vous en prie, Madame.

**Mme Olga BIDAULT**

C'est le mot « diversification » qui m'a fait hésiter en effet à répondre spontanément tout à fait d'accord comme pour la plupart des questions données. J'avais un peu peur d'imaginer la diversification comme éparpillement et pas comme axes pensés ou axes fondamentaux, donc dans le sens de diversification contrôlée.

**M. Alain GONTIER**

Je pense que nous devons faire des choix

**M. Gilles VRAIN**

Donc une diversification par rapport à une sélection dans un certain nombre de domaines d'excellence. Parmi les mitigés, y a-t-il d'autres éléments complémentaires à ce qui a été dit ?

**M. Didier CRETOT**

Je ne suis pas dans les mitigés, mais...

**M. Gilles VRAIN**

Donc vous êtes plutôt d'accord ? Tout à fait d'accord ?

**M. Didier CRETOT**

Plutôt d'accord. C'est plutôt dans le sens du mot « diversification », car il s'agit aussi d'aborder d'autres développements économiques, comme l'économie sociale et solidaire. L'on pense toujours au développement de type industriel, mais il y a d'autres sources de diversification qui devraient être porteuses sur le territoire, pour le rendre peut-être attractif.

**M. Gilles VRAIN**

Il y a eu des orientations stratégiques que vous aviez fléchées dans les travaux précédents. Je parle de l'économie sociale et solidaire évidemment, lorsque je dis cela. Parmi ceux qui sont d'accord et tout à fait d'accord, quels sont les arguments qui soutiennent cette orientation allant plutôt vers la diversification ? Je vous en prie.

**Mme CORNU**

En ce qui me concerne, j'ai répondu que j'étais d'accord, je ne peux pas ne pas être d'accord avec la proposition de mobiliser tous les moyens en vue de soutenir l'économie locale. Je crois que la plus grande difficulté est d'arriver à se projeter en 2025 et de déterminer ce que pourrait être cette diversification et les pôles porteurs de demain...

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Après une petite hésitation, j'ai considéré que je ne pouvais être que tout à fait d'accord pour que l'on mobilise tous les moyens – même si certains vont considérer que cela fait un peu trop – car il n'empêche pas que nous sommes un territoire particulièrement touché par les mutations économiques. Il est évident – et je pense que c'est l'objectif de la phrase – de souligner qu'il est important que l'on s'oriente vers de nouvelles activités et que nous ayons une action volontariste sur les filières et les types d'activités que nous souhaitons développer sur notre territoire et les nouveaux types d'activités : l'économie sociale et solidaire, bien entendu, qui est une priorité, mais également de nouvelles activités industrielles afin de réindustrialiser autrement. L'intérêt de la phrase est que l'on souligne une volonté d'agir et pas uniquement de laisser venir des activités économiques qui ne seraient pas forcément les plus intéressantes pour notre territoire. L'on évoque souvent des activités qui ne sont pas forcément très créatrices d'emploi de qualité pour nos habitants et je suis donc tout à fait d'accord pour une démarche volontariste.

**M. Thierry COT**

Je rappelle juste que le 12 juillet à Trangis, puis lors du Conseil d'agglomération du 13 – de mémoire – avait été mise un peu entre vous, élus, une opposition entre l'aspect Evreux/Préfecture/ tertiaire administratif et ré-industrialisation, avec de nouvelles formes également. Cette mise en débat aujourd'hui consiste à voir si c'est soit l'un soit l'autre, également si – comme l'évoque Madame BUQUET-RENOLLAUD – il y a des logiques sans éparpillement en effet, mais sommes-nous mono-activité ? Cela est un peu l'image d'Epinal d'Evreux lorsque l'on dit Santé-Pharma, ce n'est pas la réalité, vous avez eu les éléments de diagnostic, mais y a-t-il une volonté en termes d'orientation politique ou financière pour être plus large ?

**M. Gilles VRAIN**

D'autres réactions sur ce sujet ?

**M. José LAHEYE**

Oui, très rapidement. J'ai voté tout à fait d'accord. Pourquoi ? Car si l'on continue comme cela, nous serons uniquement une plateforme touristique, et encore. Nous avons discuté en juillet, lors d'une réunion, des axes forts, des filières fortes d'orientations – les filières vertes, etc. – et je pense qu'il faut tout de même garder nos petites entreprises qui font la vie des villages, des quartiers et des villes. Car tout part sur les zones industrielles mais il va vraiment falloir que nous puissions garder une activité économique de proximité, en installant des restaurants, des fast-foods et des banques dans les centres-bourgs, mettre tous les moyens pour faire revenir les gens. Il y a de petites communes ou des agglomérations de communes qui font revenir, même de loin, certaines activités avec des aides, en leur louant des locaux, etc. Je pense que c'est cela notre possibilité de développement, pour faire revenir les enfants et leurs parents dans le centre.

**M. Gilles VRAIN**

Très bien. Une dernière contribution sur ce sujet de la diversification économique ?

**M. Thierry DESFRESNES**

Oui, je dois avouer que je n'ai pas répondu à la question car j'étais un peu embarrassé. Je pense que les questions telles qu'elles sont posées sont surtout faites pour nous faire parler et pas tout à fait pour répondre à des questions. Je pense que, puisque le sujet a été posé de la question industrielle, effectivement, sur une agglomération comme la nôtre, il faut penser à la ré industrialisation du territoire, car c'est tout de même un fournisseur d'emploi, cela est une évidence. Lorsque l'on parle d'industrie, l'on ne parle pas de celle du XIX<sup>ème</sup> siècle, évidemment, mais je préfère tout de même le préciser. Je pense que la question n'est pas nécessairement celle de la diversification de l'économie locale, mais plutôt de travailler sur le fait qu'elle ne soit pas dé-localisable. Si nous voulons pouvoir travailler demain à une ré industrialisation ou à une nouvelle économie sur Evreux, je pense qu'il faudrait surtout veiller à ce qu'elle ne soit pas, dans un autre avenir, délocalisée vers d'autres sites. Nous avons suffisamment souffert à Evreux de ces délocalisations successives pour, justement, pouvoir penser à cet aspect et je pense que s'il y a quelque chose que nous surveiller, c'est cela.

**M. Gilles VRAIN**

Merci pour vos différentes contributions. Je vous propose de prendre le sujet suivant qui, comme je vous l'ai dit, reste sur cet axe du développement économique. Il s'agit d'une proposition qui concerne la formation supérieure :

**« D'ici 2025, pour développer les parcours universitaires et la recherche, le GEA doit s'associer dans des partenariats entreprises-universités ».**

Tout à fait d'accord : 10

D'accord : 23

Mitigés : 9

Pas d'accord : 5

Pas d'accord du tout : 2

Vous êtes deux à n'être pas du tout d'accord avec une proposition de cette nature, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Mohamed DIAKHABI**

Je fais partie des gens qui ont voté pas du tout d'accord, car j'aimerais poser la question de savoir si la santé, l'enseignement, font partie de l'Agglomération.

**M. Gilles VRAIN**

C'est-à-dire de l'Agglomération en tant qu'institution communautaire ?

**M. Mohamed DIAKHABI**

Tout à fait.

**M. Gilles VRAIN**

Nous pouvons peut-être dire un mot sur le projet : est-ce un projet de territoire, un projet d'institution ? Nous pouvons peut-être éclairer le sujet. Madame, vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition ?

**Mme Marie-Claude OTTAVI**

Non, car je ne vois pas pourquoi l'on donne cette échéance de 10 ans, étant donné que l'on sait que le parcours des jeunes à l'université est voué à l'échec en ce moment. L'on sait que les jeunes des classes moyennes font des études qui n'aboutissent pas. Je ne comprends donc pas du tout pourquoi l'on parle de 2025. La question me gêne dans la mesure où je trouve qu'il s'agit d'un désengagement...

**M. Gilles VRAIN**

Oui, nous avons pris un peu comme leitmotiv régulier ou générique cette phrase, car c'est l'horizon du projet Livre Vert, afin de souligner que nous étions sur une route à tracer pour parvenir à un objectif.

**Mme Marie-Claude OTTAVI**

Mais je trouve qu'il y a une urgence.

**M. Gilles VRAIN**

Bien sûr. Cela ne nie pas l'urgence mais essaie de poser un cadre d'orientations, oui il faut agir tout de suite, mais l'idée est peut-être de se dire : que visons-nous ? L'idée du Livre Vert est plutôt une projection. Y a-t-il encore des personnes qui n'étaient pas d'accord avec cette proposition ?

**M. Bernard BROCHOT**

Oui, moi je pense un peu pareil, c'est-à-dire que ces questions, au lieu de les traiter à 15 ans, c'est plutôt demain matin qu'il faudrait les traiter. Je pense qu'il y a urgence de ce côté-là et je ne vois pas pourquoi l'on se donnerait 15 ans pour agir.

**M. José LAHEYE**

Je n'étais pas d'accord du tout car je trouve que l'industrie est quasiment en train de plier la recherche et les milliards de profits ne profitent pas à l'université, au contraire. Je pense donc que le partenariat d'entreprises veut dire gagnant-gagnant, mais actuellement c'est plutôt perdant-perdant car ce sont les fonds publics qui donnent de l'argent, mais pour qui ?

Donc c'est uniquement pour cela.

**M. Gilles VRAIN**

En ce qui concerne les personnes mitigées ?

**M. Thierry DEFRESNES**

J'ai voté mitigé car je pense que nous nous devons, en tant qu'élus, de veiller à ce que les habitants d'Evreux aient des parcours universitaires de haut niveau dans le cadre de la formation de nos concitoyens, donc je pense que cela peut faire partie de nos objectifs politiques en tant qu'élus locaux. En revanche, effectivement, s'appuyer uniquement sur le partenariat avec les entreprises, je pense que cela décrédibilise en quelque sorte la volonté politique d'avoir quelque chose qui soit très formateur pour tout le monde. Cela est la limite du partenariat avec les entreprises, et je rejoins en cela ce qui vient d'être dit.

**M. Gilles VRAIN**

Y a-t-il d'autres personnes mitigées sur des arguments complémentaires ?

**M. Thierry QUENNEHEN**

Oui, je suis mitigé car je pense qu'il faut bien distinguer la recherche fondamentale, qui relève à mon avis uniquement du domaine public, et doit se faire en totale indépendance des pressions de l'entreprise, qui quant à elle a des objectifs de rentabilité, et à l'inverse pour les parcours universitaires, je pense qu'il est intéressant que, dans le cadre de certaines filières, elles profitent de l'occasion de contacts étroits avec l'industrie pour qu'effectivement la formation soit adaptée aux besoins de l'entreprise.

**M. Gilles VRAIN**

D'accord, cela aurait donc mérité que nous soyons plus fins dans les propositions et que nous séparions les éléments. Je rappelle que cela vient aussi d'un constat, qui est que dans les contacts que vous avez pris avec les chambres consulaires et avec les apports d'un certain nombre de communes, il y avait cette idée que nous avions des parcours, ici à Evreux, assez incomplets en termes de cursus et que l'on s'arrêtait souvent au niveau de la licence, et qu'il manquait les éléments de master et de doctorat qui permettraient à vos étudiants de rester sur le territoire pour poursuivre leur cursus. C'était cela, me semble-t-il, le constat que vous aviez fait, et la question posée était comment y remédier ? Thierry COT, je n'ai pas dit de bêtises sur le sujet ?

**M. Thierry COT**

Je peux peut-être compléter sur l'aspect « d'ici 2025 ». Je vous renvoie au document qui a été envoyé sur le séminaire du 9 juillet, où déjà un certain nombre d'élus s'étaient prêtés à cet exercice. Permettez-moi juste de lire ce compte-rendu afin de comprendre ce 2025, cela est très bref : « Le Livre Vert, en effet, définira un programme d'actions concrètes et finançables » – c'est ce qui était proposé aux élus à l'époque, pour répondre aux interrogations de certains. « Le Livre Vert donne un cap, c'est un document qui fixe une direction sur le long terme, fil conducteur à horizon 2025. Des actions concrètes et finançables relèvent davantage du court terme, il y aura donc plusieurs programmes d'action mis en œuvre du Livre Vert ». Et, au travers de ces programmes d'actions, des choix de priorités, des choix d'élus, pour donner telle ou telle priorité en fonction des moyens mobilisables. De même que, pour l'aspect compétences, est-ce un Livre Vert pour la seule institution collectivité-agglomération, donc dans le champ de compétences ? Il était bien précisé, comme l'a évoqué le président en introduction, qu'il s'agit d'un projet de territoire, que nous ne sommes pas que dans le champ de compétences institutionnelles de l'Agglomération. Il est dit en effet que « le Livre Vert doit aussi prendre en compte des politiques même supra-territoriales », donc des choses qui échappent à une compétence au sens institutionnel de l'Agglomération.

**M. Gilles VRAIN**

Monsieur, j'avais repéré que vous vouliez intervenir sur les sujets universitaires.

**M. Arnaud MABIRE**

J'étais mitigé car, de la même manière que dans le cas précédent concernant la diversification, j'étais là aussi un peu perdu. Déjà, on ne va pas jusqu'au bout du cursus universitaire, comme cela était dit tout à l'heure, il va donc falloir à un moment donné définir des axes prioritaires, à la fois pour soutenir les étudiants, la recherche... Je suis donc deux fois mitigé.

**M. Gilles VRAIN**

Il faudra donc peut-être, sur ces aspects-là notamment, être plus sélectifs et trouver des filières qui sont le support de l'excellence du territoire. C'était aussi un sujet que nous avons évoqué en juillet, il me semble aussi que vous aviez eu des échanges intéressants, féconds, fertiles sur cet aspect des choses. Y a-t-il d'autres remarques sur l'université ?

**M. François BOUILLON**

Tout d'abord, lorsque l'on parle de partenariats entreprises-universités, ce sont des contrats qui sont passés entre des universités et des entreprises, surtout par le biais de la recherche et de l'innovation. Lorsque l'on parle de ces partenariats, l'on ne parle pas de la question de la formation initiale des étudiants de masters et de doctorat. Cela est la première remarque. La deuxième remarque est que ces partenariats passent aussi aujourd'hui, dans le paysage universitaire français, par la constitution de ce que l'on appelle les Pôles régionaux de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). La question qui est posée, et qui me semble d'une nature difficile, est peut-il y avoir entre le GEA, qui est une collectivité territoriale, un partenariat avec les entreprises et les universités co-signataires d'un contrat pour l'innovation et de la recherche dans un domaine donné ? Il existe par exemple des contrats entre des régions, des entreprises et des universités. Est-ce cela la question qui nous est posée et à laquelle il faut répondre ? Il y a toujours un débat sur 2025, mais c'est une sorte d'exercice intellectuel, car nous constatons ensuite que dans les contrats d'agglomération définitifs, pour aller à 2025, le GEA met de l'argent dans des contrats entreprises-universités pour développer par exemple, en liaison avec les entreprises qui se créeraient autour d'Evreux pour mener des recherches, de la recherche-développement et de la recherche-innovation. C'est cela aussi la question qui est posée.

### **M. Gilles VRAIN**

Cela appelle visiblement de nouvelles réactions, en tout cas sur cette contribution. Madame, je vous en prie.

### **Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Je suis d'accord avec mon collègue de Normanville qui dit que cela est très lié à la question précédente, pour autant j'ai pris une position différente mais avec la même logique : nous intervenons déjà – même si cela est difficile – quand nous soutenons une pépinière, une filière, quand nous mettons en contact des entreprises, des centres de recherche et des formations. Nous savons bien que pour faire venir des entreprises un peu pointues, il faut qu'il y ait aussi de la science, de la connaissance, sur lesquelles s'appuyer pour leurs projets de développement. C'est donc ici l'intervention du territoire dans cette mise en relation entre la recherche et la formation, dans un objectif qui est de soutenir un développement économique dans certaines directions, ce qui est donc effectivement tout à fait lié à une politique de filières et de grappes d'entreprises.

### **M. Gilles VRAIN**

Merci. Je vous propose de prendre un sujet, toujours sur ce volet économique et ces vecteurs du développement du territoire, je crois que c'est le dernier sujet. La proposition est formulée de la manière suivante : **« Notoriété et tourisme : Pour développer le tourisme et la notoriété du GEA, il faut se mobiliser sur un grand évènement culturel d'envergure nationale ».**

Tout à fait d'accord : 9

D'accord : 14

Mitigés : 13

Pas d'accord : 6

Pas d'accord du tout : 1

J'invite, pendant que vous terminez de vous prononcer sur cette proposition, tous ceux qui n'ont pas encore pris la parole à le faire s'ils le souhaitent, ce qui est une manière d'entendre l'ensemble des élus. N'hésitez pas à entrer dans les débats et à nous faire part de vos positions et des idées qui sous-tendent votre choix. Voilà quelque chose qui est plus réparti dans vos avis, nous allons commencer avec tous ceux qui sont d'accord et tout à fait d'accord avec cette proposition. Qui est d'accord avec cette proposition et veut nous dire pourquoi ? Je vous en prie, Monsieur.

### **M. Jean-Yves GAIN**

J'ai mis d'accord car j'ai pensé qu'Evreux n'avait pas d'énormes atouts, si on la compare avec des villes qui lui sont proches, sur le plan du tourisme et de la notoriété. Par exemple, nous n'avons pas un centre-ville particulièrement attrayant, nos paysages sont très beaux mais ils n'ont rien de particulier. Je pense donc qu'un grand évènement culturel est quelque chose qui peut créer de la notoriété. Reste à savoir quel évènement culturel. Moi j'avais dit en commission qu'à mon avis, pour l'instant, il y a un évènement à l'échelle nationale qui est le festival « Le Rock dans tous ses états ». Ceci dit, j'ai trouvé quelque chose d'intéressant dans les contributions des communes, qui est que nous avons aussi une particularité : en termes de fréquentation du cinéma, nous sommes quand même une ville très au-dessus de la moyenne. Et il est vrai que nous pourrions créer un évènement autour du cinéma. Maintenant, nous ne devons pas faire d'erreur car créer un évènement n'est pas si facile que cela, mais je pense que c'est quelque chose sur lequel l'on devrait essayer de s'appuyer.

### **M. Gilles VRAIN**

Très bien. D'autres personnes sont d'accord avec cette proposition et ont des arguments complémentaires à ce qui a été dit ? Monsieur ?

### **M. Claude BEHAR**

Moi je suis tout à fait d'accord. Mais comme le disait Monsieur QUENNEHEN tout à l'heure, il faut aussi que l'on fasse des choix budgétaires. Cependant, il est vrai que nous avons tendance à oublier que le tourisme est une vraie industrie non dé-localisable, qui représente 200 millions d'euros pour le Département de l'Eure. Maintenant, pour répondre rapidement à mon collègue, non, je suis optimiste : Evreux a des atouts, l'agglomération a des atouts, mais en revanche ils ne sont pas mis en valeur. Pour les mettre en valeur, il faut que nous nous mettions autour d'une table et que nous fassions des choix budgétaires comme nous le faisons pour la voirie. Nous n'hésitons pas à faire des choix budgétaires pour la voirie ou d'autres domaines, donc pour le tourisme cela dépend de la représentation que les élus ont – et il y a de la pédagogie à faire pour les élus, nous avons fait une tentative et je ne désespère pas pour l'avenir –, il faut être conscient que le tourisme est une activité à part entière. Pour faire connaître Evreux, il faut de toute façon la rendre attractive, le tourisme contribuera à cette attractivité. Nous voulons faire venir des industriels, mais ils ne viendront que si le territoire est attractif, dans un système économique. Donc je ne peux être que d'accord, mais quid des choix budgétaires que nous avons à faire ?

### **M. Gilles VRAIN**

Nous n'allons peut-être pas tout faire ce soir, mais nous entendons bien cette préoccupation !

Il y a effectivement un certain nombre d'urgences à régler et de choix à faire, ce sera à mon avis pour dans quelques semaines. Pour ceux qui sont tout à fait d'accord, y a-t-il d'autres commentaires ? Donc venons-en peut-être à ceux qui ne sont pas d'accord. Qui n'est pas du tout d'accord avec cette proposition ? Allez-y.

**M. Didier CRETOT**

Moi je ne suis pas d'accord, mais ce n'est pas par rapport à une action culturelle d'envergure. Ce qui me fait toujours un peu peur, c'est le « grand événement culturel » qui, à terme, risque de mobiliser toutes les ressources, tous les moyens, toutes les énergies, en oubliant que tous les jours la culture vit aussi pour notre territoire. En outre, pourquoi faisons-nous des événements culturels ? Est-ce pour répondre aux besoins des habitants de notre territoire ? Ou simplement pour faire venir des gens d'ailleurs ? C'est la notion du tourisme. Moi ce qui me semble intéressant dans les projets de l'action culturelle, c'est de répondre dans un premier temps aux besoins des habitants de notre territoire. Et si cela s'ouvre sur un projet de grand événement d'action culturelle nationale, à ce moment-là je suis tout à fait d'accord.

**Mme Nathalie FURNON**

Pour ma part, je ne suis pas du tout d'accord avec cela, car je pense qu'il faut plutôt mettre en valeur la diversité touristique de notre territoire et la mettre en valeur avec les différentes communes plutôt qu'à travers un événement de notoriété qui va mettre en valeur à la rigueur Evreux, et encore que faisons-nous des autres commune ? Cela ne va pas rayonner sur les autres communes de l'agglomération, donc dans ce cas il s'agit du Livre Vert du GEA. Il faut plutôt chercher à développer le tourisme local, le faire bien... Nous avons la chance d'avoir un territoire vert qui est magnifique et nous devrions le mettre plus en valeur.

**M. José LAYEHE**

Un événement culturel d'envergure, oui. Mais le problème est que ces atouts, cette mise en valeur de nos richesses, nous avons des rapports disant que les Ebroïciens ou les habitants du Grand Evreux n'étaient pas souriants, les gens vivent ici et je rejoins Didier CRETOT sur les choix : nous devons d'abord satisfaire les besoins des gens en culture et autre. Après, en ce qui concerne un seul événement, il y a Bourges. Ils ont travaillé sur des choses magnifiques mais ils ont laissé plein de choses à côté et cela a été une catastrophe. Il faut multiplier les initiatives. C'est cela la richesse du territoire. Et pourquoi un événement culturel et pas sportif ?

**M. Gilles VRAIN**

D'accord. Parmi les personnes qui étaient mitigées, reste-t-il des éléments complémentaires à faire valoir ? Ou le débat a-t-il été bien dosé dans la diversité des arguments ? Vous avez entendu à peu près vos positions ?

**M. Jean-Paul LE VOURC'H**

Je pense que la notoriété d'une ville passe d'abord par ses habitants. Si les habitants intègrent bien l'identité de leur territoire, ils le portent plus facilement. Ce n'est donc pas seulement l'événement qui fait la notoriété d'une ville.

**M. Gilles VRAIN**

Les habitants sont les ambassadeurs du Grand Evreux, que ce soit pour le territoire ou les événements touristiques. Je vous propose maintenant de prendre une série de propositions qui concernent l'axe 3 de votre avant-projet de territoire de Livre Vert. Cet axe concerne l'équilibre du territoire et son aménagement. Nous ne parlerons pas de l'axe 4, je vous le dis car il est en cours de travail, il portera sur la gouvernance et sur la manière dont ce Livre Vert sera mis en œuvre, réalisé et évalué. Et je crois qu'il y a un groupe de travail qui se préoccupe pour le moment de vous proposer une contribution sur ce sujet, donc nous ne traiterons pas de ce quatrième axe ce soir. Nous passons donc au troisième axe, l'aménagement : **« Mobilités durables : en 2025, le centre-ville d'Evreux sera réservé aux transports en commun et aux déplacements doux ».**

Tout à fait d'accord : 10

D'accord : 16

Mitigés : 11

Pas d'accord : 9

Pas d'accord du tout : 1

Les avis sont partagés là aussi, nous allons commencer par les personnes qui sont mitigées. Qui fait partie des mitigés, parmi les 11 personnes qui ont tapé 3 ? Oui, vous êtes mitigé sur cette proposition ?

**M. François BIBES**

Tout à fait, je trouve d'ailleurs la question un peu provocatrice : pourquoi le centre d'Evreux uniquement ? Je pense que les déplacements doux nous concernent tous. Lorsque l'on réalise le PLU (Plan Local d'Urbanisme) par exemple, l'on balise et l'on définit des itinéraires de déplacements doux. Ensuite, dans le cadre de la mobilité, tout le monde est concerné, il semblerait que 85 % d'entre nous soient, un jour ou l'autre, concernés par ces problèmes de déplacements doux. Donc c'est la raison pour laquelle je suis tout à fait mitigé.

**M. Gilles VRAIN**

Ces deux thèmes des déplacements en commun et des déplacements doux, à l'échelle de l'agglomération. D'autres raisons d'être mitigés ?

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Je suis mitigée aussi car, effectivement – cela se rapproche un peu de ce que dit Monsieur BIBES –, je pense que le centre-ville est grand, donc qu'il soit entièrement réservé aux transports en commun et aux déplacements doux, cela me paraît un peu provocateur. Mais effectivement, l'hyper-centre et les cœurs de quartiers ont pour vocation à être réservés aux transports en commun et aux déplacements doux, en particulier les cœurs commerçants, pour que les gens puissent enfin avoir plaisir à aller dans les boutiques, à se rencontrer et à avoir différentes activités. Donc pas uniquement le centre-ville et pas tout le centre-ville.

**M. Gilles VRAIN**

D'autres réactions mitigées ? Allez-y Monsieur.

**M. Sid-Ali FERROUK**

Dans le sens de le vouloir, d'accord, mais pour le mettre en pratique cela ne va pas être facile. Ce n'est pas une mince affaire. Le vouloir, certes, mais dans la pratique, parler déjà du stationnement en centre-ville, cela fait bouger beaucoup de villes, mais le changement interpelle l'être humain de manière figée et un peu négative.

**M. Gilles VRAIN**

Cela suppose effectivement que les gens suivent une pratique. Nous passons peut-être à ceux qui sont tout à fait d'accord, qui veut d'exprimer sur cet accord ? Par quoi est motivé votre accord sur cette proposition, pourquoi la trouvez-vous tout à fait acceptable ? Monsieur.

**M. Arnaud MABIRE**

Je suis tout à fait d'accord car il s'agit vraiment d'un axe fort dans lequel nous devons continuer à avancer. Même si l'on « pousse le bouchon » un peu loin...

**M. Gilles VRAIN**

Une valeur d'exemplarité, une valeur de démultiplication sur l'ensemble du territoire. D'accord.

**Mme Olga BIDAULT**

Je suis d'accord, mais également tout à fait d'accord avec ce qu'a dit ma collègue sur l'hyper-centre et non le centre.

**M. Gilles VRAIN**

Sur un périmètre plus restreint. Parmi ceux qui ne sont pas d'accord ou pas d'accord du tout ? Avons-nous des avis qui viennent en contre-proposition ? Qu'est-ce qui fait que vous êtes en désaccord sur cette proposition ?

**M. Jean-Claude JAMES**

Moi j'ai répondu pas d'accord car cela me paraît tout à fait utopique, dans la formulation surtout.

**M. Gilles VRAIN**

D'accord, c'est une proposition qui ne vous paraît pas réalisable, du moins pas tout de suite ? D'autres réactions sur cette proposition ?

**M. François BOUILLON**

Nous avons beaucoup travaillé au Conseil économique et social sur ces questions, et plus particulièrement ces derniers temps sur le déplacement doux vélo. L'on s'aperçoit d'une chose, je vous donne un exemple simplement. Autant au niveau de la ville d'Evreux proprement dite, il peut y avoir des actions structurantes, nous pouvons faire par exemple un axe est-ouest ou nord-sud et, pour répondre à la dernière intervention, cela est possible car nous avons fait une longue note, rue par rue, pour montrer par exemple que, lorsque l'on entre dans Evreux par l'est, faut-il passer par la rue du Carmel, par la rue Aristide Briand ou par la droite ? Donc nous travaillons sur ces questions et cela n'est pas utopique du tout. En revanche, ce dont l'on s'aperçoit, c'est qu'à partir de ces axes structurants que nous pourrions mettre en place dans l'enceinte d'Evreux, cela renvoie immédiatement – comme l'a dit Sophie BUQUET-RENOLLAUD – à savoir comment cela se décline en termes de ramifications dans ce que nous pourrions appeler des quartiers-villes – c'est-à-dire Saint-Michel, Nétreville ou la Madeleine – et comment cela se prolonge à l'est et à l'ouest ? Par exemple, si vous faites un axe de sortie ouest pour atteindre la sortie vers Navarre en empruntant la route de Conches, comment cela se prolonge-t-il pour aller à Saint Sébastien de Morsent ? Je pense que certains habitants auraient des choses à dire à ce sujet. De la même façon, si vous faites des pistes cyclables par les Cités-Unies, comment cela se prolonge-t-il, étant donné que cela existe déjà pour aller vers Angerville par exemple ? Donc cela est possible, faisable, ce n'est pas de l'utopie, il y faut un certain temps et un certain nombre de programmations des actions et, je termine sur ce point, ne pas rater les dotations dès maintenant. Car il y a, par exemple, une piste cyclable qui existe sur les Cités-Unies, nous sommes en train de décoffrer le long des Cités-Unies ; ce qu'il ne faudrait pas rater, lorsque l'on va recouvrir les canalisations, c'est de mettre de l'enrobé pour prolonger la piste cyclable qui existe déjà pour aller vers le 14 juillet. Voilà pour cet exemple, il n'y a véritablement rien d'utopique là-dedans.

**M. Gilles VRAIN**

Raisonner en capillarité pour ces affaires et les prendre deux par deux à chaque fois que cela est possible. En sachant que cela est sans doute aussi un atout, car nous parlions de tourisme tout à l'heure, nous pouvons peut-être aussi cumuler les avantages.

Cela pose la question de la desserte, ce sont d'autres formes de mobilités qu'il faudra. Mais je pense que le PDU (Plan de Déplacements Urbains) a déjà – puisque vous êtes dans ce moment de réflexion stratégique – trouvé des solutions de petite mobilité à plus petite échelle. Je vous propose de prendre le sujet qui suit, qui concerne les espaces naturels et l'urbanisme. Il est formulé de la manière suivante : « **Pour préserver les espaces naturels et agricoles, les nouvelles constructions se feront exclusivement dans les zones urbanisées des villes et des villages** ».

Tout à fait d'accord : 16

D'accord : 20

Mitigés : 8

Pas d'accord : 2

Pas du tout d'accord : 0

Ce sont des propositions assez consensuelles, commençons peut-être par les personnes qui ne sont pas d'accord. Qui est dans ce cas ? Je vous en prie.

**M. Jean-Claude JAMES**

Moi je ne suis pas d'accord, car je pense que la question est mal formulée dans le cas présent. Avec ce mode de raisonnement, certains villages seraient voués à ne plus être développés. Vous avez bien dit dans les zones urbanisées des villages, c'est-à-dire dans les limites d'entrée et de sortie des villages. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'extension possible. J'invite mes collègues maires ruraux à se poser des questions.

**M. Gilles VRAIN**

Il y avait deux personnes qui n'étaient pas d'accord, y a-t-il un autre argument par ailleurs que celui que nous venons d'entendre ? Des personnes mitigées, qui ont des difficultés à se prononcer sur cette proposition ? Je vous en prie.

**M. Marc MORILLON**

Je suis mitigé... Il faut respecter l'environnement mais, d'un autre côté, le développement des communes passe par une extension...

**M. Gilles VRAIN**

Derrière cette idée-là, il y a l'idée de refaire les bourgs sur les bourgs et des villages sur des villages. Effectivement, nous pouvons reconstruire plutôt que de refaire de l'extension. Y a-t-il d'autres raisons pour les mitigés ?

**M. Marc MORILLON**

Si nous avons fait des choix dans les communes rurales, c'est aussi pour préserver un certain espace...

**M. Gilles VRAIN**

Il faudrait quelqu'un qui respecte notre identité villageoise et nos habitants. C'est une difficulté certaine que vous pointez ici. Parmi ceux qui sont tout à fait d'accord ou d'accord ?

**M. Jean-Paul LE VOURC'H**

Je pense que la question pourrait être posée différemment, sur le choix des zones urbaines, c'est – comme le disait à l'instant notre collègue – le respect des normes du Grenelle de l'Environnement, c'est-à-dire limiter les parcelles, quel que soit le lieu, à 400 ou 500 m<sup>2</sup> maximum, y compris dans les bourgs. C'est-à-dire qu'une densification se ferait, mais qu'il n'y aurait plus de parcelles de 800 ou 900 m<sup>2</sup> comme on le voit aujourd'hui dans certains bourgs, et limiter tous les nouveaux projets de lotissements ou immobiliers à 400 m<sup>2</sup>.

**M. Gilles VRAIN**

Vous proposez donc de limiter la consommation foncière sur cet aspect.

**M. Philippe VIVIER**

Je crois que tout le monde globalement est d'accord si l'on parle de la limitation et de la préservation des surfaces agricoles. Tout le monde est d'accord pour préserver les surfaces agricoles et naturelles. Mais en revanche, lorsque l'on commence à se demander comment l'on fait, au niveau de chacune des communes il va falloir densifier et peut-être ne pas faire « tâches d'huile » de toutes nos communes, c'est à ce moment-là que chacun revient sur son petit carré et dit qu'il n'est pas d'accord, alors que précédemment, sur l'idée générale, tout le monde était d'accord. C'est pourquoi j'ai voulu intervenir sur ce point, car la préservation des espaces naturels, c'est celle de tous et c'est à chacun de commencer.

**M. Gilles VRAIN**

Oui, vous avez voté comment sur cette question ?



**M. Rémi PRIEZ**

J'ai voté tout à fait d'accord car en fait cela est spécifique à ma commune : nous avons fait un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur l'ensemble de l'agglomération, chaque commune ne peut pas avoir les mêmes activités, le même développement, certaines ont des lotissements, mais chez moi je n'ai pas de terrain pour en faire, je n'en fais pas. L'aberration c'est que cela est déjà la « croix et la bannière » pour faire un plateau d'assainissement. Nous sommes obligés d'imposer 1 000 m et pas plus, puisqu'il nous faut de la place pour faire l'assainissement, étant donné que nous n'avons pas le tout-à-l'égout. Nous avons fait un PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur notre commune il y a déjà quatre ou cinq ans la règle numéro 1 était justement de préserver l'espace agricole. Mais chacun ne peut pas avoir le même développement, nous avons nos propres contraintes locales. Déjà, nous avons tous des terrains – moi j'ai un terrain de 3 000 m – de 1 500, 2 000 ou 3 000 m, et quand nous avons limité à 1 000 m, c'était un peu un choc pour les gens. Maintenant l'on dit que cela est tout à fait normal et cela ne choque plus personne. Et je trouve que déjà nous avons progressé. Mais quand l'on n'a pas de tout-à-l'égout l'on ne peut pas faire moins.

**M. Gilles VRAIN**

Y a-t-il d'autres arguments à faire valoir ? Il y a des accords qui sont en fait des désaccords, à ce que j'ai entendu ! Monsieur, vous avez voté ?

**M. Serge LEBEC**

J'ai voté d'accord. Ce que je veux dire est que la règle d'or, lorsque l'on veut préserver les espaces naturels et notamment les espèces qui y vivent – végétales ou animales –, c'est de garder la continuité sur ces espaces naturels. Ce qui veut dire, à l'échelle d'une commune ou d'une ville, éviter de faire des patchworks, c'est-à-dire de ne pas faire de rupture entre les espaces naturels et agricoles et les espaces urbains ou urbanisables. C'est dans ce cadre qu'il faut travailler à l'échelle du territoire de sa commune, et les corridors écologiques seront les plus importants.

**M. Gilles VRAIN**

Il y a donc un regard qualitatif qu'il faut avoir par rapport à cette mesure et il s'agit de l'appliquer. Je rappelle qu'à l'échelle du territoire national, la surface d'un département disparaît tous les 10 ans. L'urbanisation fait que l'on consomme un département tous les 10 ans. Vous vouliez répondre ou, en tout cas, apporter un élément supplémentaire sur ce sujet ?

**M. Jean-Paul LE VOURC'H**

Je voulais répondre à la remarque de Monsieur PRIEZ. Il est vrai que le Grenelle de l'Environnement recommande de 400 à 500 m<sup>2</sup> maximum, y compris pour les bourgs qui n'ont pas d'eaux usées, justement qu'ils ne puissent se développer dans le contexte du traitement individuel des eaux usées.

**M. Gilles VRAIN**

Je vous propose de prendre une dernière proposition, qui est peut-être d'ailleurs liée à la précédente, et puis je redonnerai après notre débat la parole au président, puisque vous avez un ordre du jour assez important, peut-être pour tirer quelques enseignements de ce débat, et puis enchaîner, car vous avez un autre grand sujet. La dernière proposition pour ce soir – il y en aura sans doute d'autres à l'avenir évidemment – est la suivante : **« Positionnement du GEA : pour conserver son rôle de pôle d'équilibre en Normandie, en 2025 l'agglomération devra compter plus de 100 000 habitants (aujourd'hui 85 000) »**

Tout à fait d'accord : 5

D'accord : 16

Mitigés : 17

Pas d'accord : 6

Pas d'accord du tout : 0

Prenons l'ensemble des mitigés, vous êtes très nombreux à être mitigés sur cette proposition. Qui veut se prononcer en premier ? Allez-y.

**M. Marc MORILLON**

Je pense que notre communauté d'agglomération, pour l'instant, réunit 37 communes, donc je ne sais pas ce que cela veut dire pour le Grand Evreux Agglomération... 50 communes... si l'on fait l'extension du nombre de communes autour du GEA, cela peut aller très vite.

**M. Gilles VRAIN**

Peut-être une information de Thierry COT sur ce sujet ?

**M. Thierry COT**

Il y a deux possibilités pour augmenter la population : soit un développement démographique dans les limites actuelles, soit en effet une extension de périmètre possible. Il serait d'ailleurs intéressant que les élus se positionnent ce soir sur ce sujet car il s'agit d'un débat qui n'a pas encore été posé.

**M. Gilles VRAIN**

Ce qui suppose d'accueillir une population nouvelle et donc de bien maîtriser les espaces naturels agricoles dont il était question dans le débat précédent. Monsieur, vous étiez dans les mitigés ?

**M. Martial FEUVRAIS**

Je n'ai pas voté car j'étais mitigé, mais cela me paraît être une évidence.

**M. Gilles VRAIN**

Qu'est-ce qui vous paraît être une évidence ?

**M. Martial FEUVRAIS**

Qu'il faut 100 000 habitants, si nous restons avec le même nombre de communes.

**M. Gilles VRAIN**

Donc pour vous, une agglomération dynamique passe à plus de 100 000 habitants avec son périmètre actuel ? Et elle passe à beaucoup plus si elle étend son champ ? D'accord. Allons-y, nous pouvons faire un tour de table. Vous vous êtes prononcé ?

**M. Jean-Paul LE VOURC'H**

J'ai répondu d'accord sur le principe et j'espère que nous atteindrons 100 000 habitants dans moins de 25 ans, car la croissance naturelle à 13 ans, si l'on augmente de 1 % d'habitants sur l'agglomération d'Evreux, nous sommes déjà à 13 000 habitants supplémentaires. Donc de 85 000 à 1 %, nous dépassons déjà les 100 000 dans les 15 ans qui viennent. La croissance naturelle est de 1 %.

**M. Jean-Claude JAMES**

Quant à la perspective de logements sur Evreux dans les quelques années qui viennent, je crois que l'on atteint déjà les 15 000 habitants au moins.

**M. Martial FEUVRAIS**

Cela dépend aussi des entreprises car amener des gens s'il n'y a pas de travail...

**M. Gilles VRAIN**

Le développement économique entraîne le développement de l'agglomération. Peut-on entendre une des six personnes qui n'étaient pas d'accord ? Je vous en prie.

**M. Didier CRETOT**

Pour moi, le problème n'est pas d'être d'accord ou pas d'accord, mais plutôt de savoir que demain nous pouvons avoir un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui nous dit que le GEA, la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure) et la CASE (Communauté d'Agglomération Seine Eure font un territoire qui passe à 250 000. L'on voit ce qui se passe sur l'agglomération rouennaise, avec la CREA (Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe). C'est donc une question à mon avis qui est posée de façon un peu bizarre, c'est-à-dire 85 000 ou 100 000 pour quoi faire et comment ? Je préfère que nous soyons 85 000 avec un développement des services cohérent, un vrai projet pour notre territoire. Demain l'on nous dira peut-être que la Communauté de communes de Conches, Damville et Verneuil nous rejoignent, et par un coup de baguette magique nous serons 120 000 et nous n'aurons rien demandé.

**M. Gilles VRAIN**

Puis-je prolonger la question qui est le début de la phrase : si nous conservions à Evreux un rôle de pôle d'équilibre – c'est-à-dire le rôle d'Evreux aujourd'hui entre le pôle francilien et les pôles immédiatement plus au nord – y a-t-il un seuil qu'il faudrait conserver sur Evreux ?

**M. Didier CRETOT**

Je crois que la question qui se pose, dans les prochaines années peut-être, est la suivante : avec quels territoires pourrions-nous commencer à faire alliance ?

**M. Gilles VRAIN**

Donc inverser la proposition ?

**M. Didier CRETOT**

Par rapport à des attractivités économiques ou des préoccupations communes. Nous sommes trois ou quatre à être à peu près dans cette échelle de 80 000 ou 85 000 habitants, n'y aurait-il pas des alliances à faire ? C'est comme cela.

**M. Gilles VRAIN**

D'autres personnes ne sont pas d'accord ? D'autres arguments à faire valoir ?

**M. Thierry DESFRESNES**

Non moi je rejoins tout à fait ce que disait Didier CRETOT car j'avais les mêmes arguments : 100 000 habitants, pourquoi et pour quoi faire ? Je ne suis pas opposé du tout à ce que Evreux grossisse, la question n'est pas là. Mais il faudrait préciser pour faire quoi et avec qui.

**M. Gilles VRAIN**

D'accord, votre question est donc de savoir si cela est nécessaire et avec qui, pour stimuler des territoires et les renforcer.

**M. José LAHEYE**

Je suis pour ma part tout à fait d'accord. Pourquoi ? Nous sommes à égale distance des villes de Caen, Rouen et Le Havre, avec l'axe Seine qui respecte le « dortoir » de la région parisienne, il faut avoir une identité forte de territoire pour que les gens ne fassent pas uniquement des navettes pour venir travailler ici. 100 000, c'est aussi des possibilités pour les riverains, pour les transports urbains, pour les déplacements, etc. Mais je rappelle quand même qu'une ville où il y a des déplacements doux et des transports en commun est une ville où il doit faire bon vivre, qui doit être attrayante et attractive. Sans quoi cela ne sert à rien.

**M. Gilles VRAIN**

Très bien. Sur ce sujet, avant de donner la parole au président, y a-t-il d'autres éléments à faire valoir ? Deux derniers. Monsieur ?

**M. Didier BROCHOT**

Je voulais m'exprimer car j'ai trouvé quand même, mais c'était sans doute par provocation – ou alors je ne comprends pas grand-chose – que les questions étaient suffisamment floues pour que l'on ne puisse pas y répondre correctement.

**M. Gilles VRAIN**

D'accord, cela est donc sur la méthode, c'est pour l'animateur ! Madame ?

**Mme Simone CHARGELEGUE**

Moi je n'ai pas répondu sur la dernière proposition, car effectivement je crois que si demain nous devons considérer que nous devons être jugés uniquement par rapport à un nombre d'habitants, je pense quand même qu'il y a d'autres choses à regarder pour savoir si nous avons un poids vis-à-vis d'autres pôles. Car le nombre d'habitants est expliqué par certains de manière mécanique, par d'autres par rapport à une extension ou un regroupement différent. Tout peut être possible, mais je pense que si nous voulons nous positionner demain par rapport à d'autres, je pense que cela est davantage par rapport à l'attractivité de notre territoire que par rapport à un nombre d'habitants. Je rejoins également volontiers ce qui a été dit par certains, c'est-à-dire qu'allons-nous y faire demain et comment allons-nous y vivre ? Si nous vivons bien à 85 000, rien ne sert de passer à 100 000. Je trouve donc un peu dommageable de mettre une notion de nombre d'individus pour nous juger.

**M. Gilles VRAIN**

Il faut que chacun puisse bien vivre dans un territoire qui a une vraie dynamique, c'est peut-être cela l'objectif de cette réflexion que nous avons ouverte sur le Livre Vert.

Président, vous vous êtes prononcé tout au long de ce débat sans intervenir, vous avez sans doute en retour global quelques impressions, quelques synthèses à livrer à l'ensemble des élus. Je me retire donc sur la pointe des pieds, merci et pardon pour la frustration que ces propositions peuvent susciter auprès de quelques-uns.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci Monsieur VRAIN pour cet exercice participatif, étant donné qu'il s'agit de cela. Nous avons déjà testé au mois de juillet dernier cette façon de débattre entre nous, et après tout je trouve cela tout à fait intéressant. Je ne vais pas faire de synthèse sur les sujets qui ont été abordés, bien sûr, mais simplement sur l'exercice lui-même. Evidemment, chaque question en suscitait une, deux ou trois, car chaque mot, chaque concept, chaque interrogation, chaque formulation faisait appel aussi à notre histoire personnelle, notre histoire d'élu, de citoyen, nos conceptions philosophiques ou collectives, et donc chacun réagissait, le public et le privé, le tout de suite et le demain. Enfin bref, tout cela est normal et c'est justement le but de l'exercice, qui est de faire réagir pour essayer de triturer un peu les méninges et de faire s'entrechoquer les concepts. L'idée au final est qu'évidemment, nous avons eu sur chaque thème 5 ou 8 minutes d'échange, et nous pouvons considérer que cela est évidemment très bref ; pour traiter de grandes problématiques comme le développement économique, nous ne pouvons pas avoir la prétention d'en avoir réglé les paramètres. Néanmoins, cela permet à partir de ce soir aussi de continuer à cheminer. Car l'idée n'est pas qu'une fois sortis de la salle nous arrêtions de réfléchir. L'idée est tout de même de poursuivre la réflexion.

Une autre remarque concerne la temporalité car plusieurs collègues, notamment au début des questionnements, ont dit – pour prendre l'exemple de la santé – que ce n'était pas dans 15 ans qu'ils voulaient une santé performante. Bien sûr, mais nous ne sommes pas là pour voter le budget de l'année car il est déjà voté, ce n'est pas un programme électoral mais un objectif. En sachant que – je le rappelle quand même – lorsque nous avons fixé la démarche Livre Vert, nous l'avons fait sans nous limiter aux compétences de l'Agglomération. Evidemment, si nous prenions uniquement les compétences de l'Agglomération d'aujourd'hui – ordures, eau et assainissement, transport et voirie, développement économique, tourisme, etc. – cela serait tout de même très restrictif.

Nous avons donc souhaité mettre tous les champs de la vie du territoire, y compris la santé qui n'est pas de notre compétence, entre autres. L'idée est bien sûr d'avoir un guide pour l'action à partir du moment où nous aurons trouvé les synthèses et voté notre Livre Vert, car déjà dans notre champ de compétences cela nous donnera des perspectives – et comme je le disais tout à l'heure, 15 ans en matière de fonds publics, cela n'est pas beaucoup – mais en même temps, cela nous donnera sur les champs d'activités qui ne sont pas de notre compétence des champs d'action. Car cela veut dire, par exemple sur la santé, que la santé n'est pas de notre compétence mais qu'il faudra tout de même agir auprès des pouvoirs publics pour obtenir un certain nombre d'objectifs que nous nous sommes fixés. L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas directement de notre compétence, et pourtant il faudra nous y pencher. Nous pouvons prendre ensuite toutes les thématiques qui sont à la périphérie de nos compétences, mais qui font partie de la vie d'un territoire.

Enfin, je ferai une autre remarque concernant l'attractivité : lorsque certains disaient que l'hôpital, par exemple, n'était pas de l'attractivité. Moi je crois que rendre un territoire attractif, c'est-à-dire intéressant pour des habitants ou pour des acteurs économiques, cela est bien sûr avoir des routes, du logement, des événements culturels, du tourisme, des services publics petite enfance, et bien sûr aussi de la santé. La santé contribue – même si je ne dis pas qu'il s'agit du paramètre exclusif – au concept d'attractivité d'un territoire. Admettons que nous ayons un grand événement culturel dont nous parlions tout à l'heure : il n'y a pas que cela qui peut rendre un territoire attractif, mais en revanche cela peut y contribuer. Avoir une LNPN (Ligne Nouvelle Paris-Normandie) qui s'arrête à Evreux : il n'y a pas que cela qui donnera de l'attractivité à notre territoire, mais cela peut y contribuer, etc. Nous pouvons donc reprendre tous les items, et là encore la santé en est un parmi d'autres, qui contribue effectivement à faire globalement qu'un territoire donne envie. Car qu'est-ce que l'attractivité ? Cela est donner envie, séduire, attirer, vouloir s'approprier, vouloir embrasser, je ne sais quels mots utiliser, mais en tout cas c'est vouloir en être. A partir du moment où un territoire est attractif, cela veut dire que nous avons envie d'en être ou d'y être. Tout cela évidemment y concourt et je pense qu'il n'y a pas d'exclusive en la matière. Maintenant, l'important est évidemment de continuer à cheminer dans nos réflexions. Nous avons reçu à peu près 14 contributions de communes. Il est donc important que les autres communes – avec les éléments et les documents que vous avez déjà – sachent que notre équipe de l'Agglomération est aussi disponible pour aller devant votre Conseil municipal ou animer une réunion publique sur votre commune, si vous le souhaitez bien sûr, de façon à pouvoir démultiplier les lieux d'échanges et aussi faire remonter. Car il ne s'agit pas seulement de faire débattre les gens, il s'agit de prendre des notes et de faire remonter, tant qu'à faire autant que cela alimente un peu le fonds commun de la réflexion. J'encourage donc les autres communes qui n'ont pas encore apporté leur contribution écrite à le faire, chacune sur son territoire, de façon à ce que l'on puisse nous enrichir. Nous allons avoir deux réunions publiques qui sont donc programmées à l'échelle de l'Agglomération. Avez-vous les dates en tête, Thierry ?

#### **M. Thierry COT**

Ce sera la première quinzaine de février pour lancer la démarche de concertation avec les habitants, comme vous l'avez rappelé en introduction, Président, et une deuxième réunion est prévue dans la deuxième partie de mars, pour faire un premier bilan de la concertation habitants.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Donc deux réunions publiques organisées par l'Agglomération, de façon aussi à avoir un temps de retransmission, mais aussi de questionnement et de réflexion en commun. En sachant aussi – car cela aussi est important – que, lorsque le Livre Vert sera voté, cela nous donnera une bonne assise en terme d'ambition pour le territoire, sans être démagogue – ce n'est pas mon style, je n'ai pas envie de mettre la barre là si je peux l'atteindre uniquement là. Je vous dis tout de suite sur quel registre je suis, nous ne sommes pas là pour nous dorer la pilule ou en tout cas faire fantasmer nos concitoyens sur des choses inatteignables. Mais, en tout état de cause, ce qui est important aussi est la gouvernance du Livre Vert, car il est prévu qu'il y ait un comité de suivi, dans la mesure où un Livre Vert est quelque chose qui vit. Ce n'est pas quelque chose de figé une fois pour toutes comme si l'Histoire s'arrêtait à un temps donné, mais au contraire quelque chose qui doit se nourrir, s'évaluer. Quels que soient les résultats des présidentielles et des législatives, il y aura forcément un changement de gouvernement – de président peut-être pas, mais en tout cas de gouvernement forcément. Ensuite, il y a des partenariats qui vont bouger, car les politiques européennes vont évoluer, celles du Conseil régional également, le Département peut aussi évoluer dans un certain nombre de choix, c'est-à-dire qu'en fonction des moyens publics et partenariaux que nous pourrions mettre en place au cours des temps qui viennent, nous irons forcément plus vite ou moins vite sur un certain nombre d'aspects. Le Livre Vert lui-même devra aussi connaître une évolution, une maturation, et nous aurons donc des temps d'évaluation avec le comité de pilotage et ensuite nous affinerons la méthodologie participative, de façon à ce que nous ne perdions pas de vue ce Livre Vert, que ce ne soit pas seulement un exercice pour nous satisfaire ici et maintenant, simplement comme si nous avions fait notre travail avant de passer à autre chose. Non, à la différence des autres projets, une fois que le Livre Vert est voté il continue. L'on ne passe pas à autre chose, on le fait vivre et cela continue.

C'est en tout cas l'ambition que je vous propose. En tout cas, merci de tous ces échanges. Je pense que chacun a été un peu bousculé sur un certain nombre de concepts. Une réflexion personnelle se nourrit de toute façon de débats contradictoires et, j'ai envie de dire, personne n'a vraiment raison ou tort en la matière. Chacun apporte une contribution différente, une petite pierre à une réflexion commune, mais je pense que cela est un bel exercice que nous faisons ensemble.

---

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Vous avez ce document (« complément direct ») dans vos pochettes, dont la première page concernait justement le Livre Vert. Cela me permet aussi de le présenter : il s'agit d'un quatre pages, de façon à l'envoyer aux élus de l'Agglomération, aux conseils municipaux de toute l'Agglomération et à nos partenaires institutionnels. Donc un document complémentaire au Mag qui est dans les boîtes aux lettres tous les deux mois, de façon à apporter une information, cette fois à notre réseau d'élus et nos partenaires institutionnels. Vous l'avez reçu en mairie et par mail. Il s'agit ici du numéro 0 ou 1 je crois, celui de janvier, et nous aurons donc régulièrement ce complément direct pour alimenter nos informations.

---

#### **LNPN : point d'avancement du dossier**

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Le dernier sujet concerne la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN). Vous avez peut-être suivi l'évolution des débats, certains d'entre vous ont peut-être assisté à quelques réunions.

L'une des dernières réunions concernait la question agricole et a eu lieu à Evreux au Cadran, avec un nombre assez important d'agriculteurs qui exposaient un peu leurs craintes de voir la consommation de foncier abusive. Je ne vais pas revenir directement sur cet aspect, mais simplement le document qui vous est distribué ce soir est une présentation de l'évolution de notre réflexion sur ce que nous appelons toujours le « X » à Evreux. Vous vous souvenez que RFF (Réseau Ferré de France) avait calé 3 scénarii : le scénario A avec un embranchement ferroviaire à Val de Reuil, le scénario B avec un embranchement ferroviaire à Evreux et le scénario C avec un embranchement ferroviaire au nord de Rouen. Pour résumer, le C qui s'élevait à 9 milliards d'euros et quelques a rapidement été exclu, et il restait donc les scénarii A ou B. Le débat continuant – et il est d'ailleurs intéressant de voir que, chemin faisant, l'on peut faire évoluer des gens comme RFF – RFF s'est positionné sur un scénario AB que vous avez en haut à gauche du document. C'est-à-dire que vous avez, vous le voyez, la gare nouvelle d'Evreux avec le petit carré rouge, qui est à peu près derrière Cierrey. Et puis vous voyez la ville d'Evreux avec le petit point gris sur la ligne grise et une autre gare à Louviers-Val de Reuil sur le tracé rouge. En fait, il s'agit un peu d'un tracé de compromis : l'idée de RFF est de combiner les deux avantages des scénarii A et B. L'un des avantages du scénario A est de relier Rouen à Caen en 50 minutes environ et l'avantage du scénario B est d'avoir un embranchement sur Evreux. Le scénario AB est donc en quelque sorte une recherche de compromis entre les deux scénarii. Nous de notre côté, avec les services et les équipes, avons effectué un travail affiné sur notre projet de « X », en rappelant ce qui a bien sûr constitué l'essentiel de notre réflexion, c'est-à-dire une certaine volonté d'irriguer le territoire d'Evreux et de faire un peu un point d'équilibre entre les trois régions Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie – dans la mesure où Evreux et le Département de l'Eure sont un peu à la jonction de ces trois régions –, d'assurer plus de liaisons ferroviaires entre les centres urbains pour répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement – dans la mesure où notre scénario permet de traverser trois vallées et non cinq comme c'était le cas dans d'autres scénarii –, de favoriser le report modal du fret routier vers le ferroviaire – donc d'encourager les transporteurs à utiliser les trains plutôt que les camions et la route –, et d'ouvrir la desserte ferroviaire fret vers Orléans et La Beauce, d'où l'idée du « X », c'est-à-dire de prolonger la voie SNCF dans le reste de la France. Cela, nous pouvons quand même le rappeler, n'est pas dans la commande du président de la République à ce stade, mais néanmoins, comme l'action publique ne s'arrête pas à la commande du président de la République, il vaut mieux quand même, si nous avons un peu de visions de l'avenir, travailler avec des perspectives de développement.

Ce qui est décliné sur le schéma : l'idée serait pour nous, d'une part, de rapprocher davantage la nouvelle gare d'Evreux de la base aérienne d'Evreux, et particulièrement du sud de la base. Ce serait une gare ou une halte-train. La gare actuelle d'Evreux conserverait un rôle, notamment pour les trains express régionaux. La gare d'Evreux actuelle continuerait évidemment à fonctionner.

Il faudrait trouver une fonctionnalité fret nord-sud, qui augmente la pertinence du pôle ferroviaire de Cracouville puisque, vous le voyez sur la carte en bas à gauche, le G rouge indique là où pourrait justement se situer cette gare nouvelle, qui serait en connexion avec le pôle de ferroutage de Cracouville. Cela nous permettrait d'accueillir les centres de maintenance SNCF et RFF et les infrastructures nécessaires à la construction et à la maintenance de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie sur ce même pôle de construction et de maintenance. Et le rôle économique de la Base peut comporter la création d'une aérogare, avec potentiellement 20 000 passagers par an. Cela n'est pas dans la commande de RFF aujourd'hui, mais nous avons le droit d'être un peu ambitieux dans la proposition. L'idée serait également la mise en œuvre d'un dispositif de trois voies, qui partagent la même emprise foncière sur 20 kilomètres, permettant de conduire les circulations pendulaires vers Louviers-Val de Reuil-Rouen en utilisant les infrastructures existantes. Vous en avez justement la localisation sur la carte, avec en bas à droite l'ouverture du fret ferroviaire vers Orléans – ce qui, je le rappelle, ne fait pas partie de la commande du président de la République, mais fait partie de notre logique d'aménagement du territoire –, la gare nouvelle au-dessus de la Base 105, l'idée d'avoir un dispositif trois voies – deux pour les passagers et une pour le fret. Et puis le principe d'une liaison TER avec Louviers-Val de Reuil, rejoignant la ligne Paris-Rouen. En clair, par rapport à cette proposition, tous les trains passeraient par Evreux, qu'ils proviennent du Havre, de Rouen, de Cherbourg ou de Caen. La liaison Evreux-Rouen serait réalisée, faisant d'Evreux le point d'échange et le centre du dispositif. Une gare positionnée aux environs de la base aérienne permettrait aussi le maintien de la gare actuelle pour les liaisons des trains express régionaux. Ce qui resterait à obtenir dans une ambition future – car évidemment nous verrons bien quelles seront les décisions qui seront prises –, c'est bien sûr le prolongement de la ligne vers Evreux-Chartres-Dreux, pour développer le fret sur ce que nous appelons la route du blé, connecté avec le port de Rouen, avec à peu près 60 trains dédiés au fret et ne ralentissant pas le trafic sur la Ligne Nouvelle. L'idée d'avoir le fret d'un côté est justement que les lignes voyageurs puissent être cadencées sans être ralenties par des trains fret qui ne roulent pas à la même vitesse. Et puis une voie TER spécifique, permettant un décrochage vers Louviers-Val de Reuil, réalisant ainsi une continuité ferroviaire du plus grand pôle urbain de l'Eure.

Une fois que l'on a dit cela, reste la question du financement. L'Agglomération d'Evreux sera sollicitée au même titre que toutes les agglomérations, les conseils généraux et les conseils régionaux concernés par le financement, car il y aura un pot commun, sans doute un fonds de concours, avec une clé de répartition, et chaque collectivité sera sollicitée pour participer au financement, en sachant qu'aujourd'hui le coût global du projet n'est pas connu. Le coût du scénario B était de 6,2 milliards d'euros – le moins cher des trois –, le scénario de Louviers était de 6,4 milliards et celui de Rouen de 9 milliards et quelques. Nous restions donc pour nous dans une enveloppe d'un peu plus de 6 milliards d'euros. Maintenant, avec un scénario fusionné A et B et éventuellement amendé par nos propositions, ce serait normalement un scénario qui coûterait moins cher car nous réutiliserions notamment une part du réseau actuel, ce qui serait évidemment intéressant sur le plan financier. Là où nous avons aussi des points d'interrogation est évidemment la question du calendrier, même si l'affichage du président de la République, tout au début, était de dire que la première pierre serait posée en 2017, pour le 500<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville du Havre. Tous les techniciens sont conscients de l'ampleur des études à faire, des acquisitions foncières – car il y aura forcément des expropriations, des contestations, des comités, la justice, des recours, des indemnités – et personne ne pense que 2017 soit une échéance réalisable. Mais la question du calendrier reste un point d'interrogation pour l'instant. Et puis, l'autre élément d'incertitude est de savoir quel type d'échanges il y aura avec le monde agricole car, derrière la création d'une ligne ferroviaire, il y a évidemment beaucoup d'hommes et de femmes du monde agricole, propriétaires, qui sont aussi dans une logique de défense de leurs terres, de leur histoire et de leur patrimoine. Donc tout cela ne se balaie pas non plus d'un revers de la main. Voilà un peu pour ces éléments de présentation du dossier dans son évolution. En sachant, pour terminer, que nous nous acheminons vers la fin du débat public, qui a commencé le 3 octobre et qui se termine lundi prochain, nous serons le 3 février. La réunion a commencé à Rouen et se termine à Caen, donc dans les deux métropoles régionales. Il y a énormément de contributions de communes, cela est d'une richesse absolument faramineuse. Je ne sais pas si certains d'entre vous y ont contribué, mais j'ai lu quelques documents et il s'agit d'une mine de questionnements et de richesse en termes de connaissance de notre territoire, d'ambition et de remarques. Il y a énormément de remarques tout à fait pertinentes. Après la fin du débat public lundi prochain, la commission spéciale du débat public aura 3 mois pour rédiger son rapport, donc jusqu'au 3 mai. Et ensuite le maître d'ouvrage, donc RFF, aura 2 mois pour rédiger lui-même sa conclusion. Si le calendrier est respecté, cela nous conduit donc au 3 juillet pour prendre une décision. Nous verrons qui sera le président de la République à ce moment-là, car il s'agit du genre de décisions qui se prend à ce niveau-là. J'avais cru comprendre – dans des discussions en off – que le président actuel souhaitait trancher avant la fin de son mandat. Il se peut donc que la Commission du débat public soit missionnée pour travailler jour et nuit et ne réduise ainsi son délai, que RFF réduise également son délai pour permettre une décision politique dans un calendrier assez court.

Nous verrons bien si tel est le cas, de toute façon cela est quelque chose qui nous échappe complètement, donc nous verrons bien. En tout état de cause, voilà un peu l'évolution de ce projet qui en soit ne manque pas d'intérêt, même si, comme tout projet, il présente des avantages, des inconvénients, des risques, des coûts, des incertitudes. Mais à un moment donné, c'est évidemment l'objectif qu'il faut avoir en perspectives, à savoir si globalement il s'agit d'une démarche qui nous convient.

**M. Thierry COT**

Je me suis trompé, je vous prie de m'en excuser : la dernière réunion n'est pas le 3 février mais le lundi 30 janvier. Elle aura lieu à Caen au Centre des congrès, de 19 h à 22 h, au 13 avenue Albert Sorel.

**M. Michel CHAMPREDON**

Si plusieurs élus y vont, nous pouvons aussi organiser un déplacement collectif. Je le dis comme cela, Sylvie MOUSSEL peut éventuellement prendre les inscriptions, et puis nous nous organiserons pour y aller ensemble.

**M. Thierry COT**

En ce qui concerne les éléments techniques, je vous engage à regarder sur les documents de RFF. Nous en sommes à ce stade du projet loin des « options de passage » – comme ils disent dans leur jargon –, c'est-à-dire qu'ils ont défini les contraintes et, en fonction des contraintes existantes – naturelles, socio-économiques, habitat, urbanisme, villages – RFF fait, par défaut, en creux, non pas des faisceaux comme pour les infrastructures routières, mais des options de passage. Certaines options de passage, en fonction du type de terrain, font 15 kilomètres de large, d'autres sont plus contraintes. Donc il s'agit plutôt d'un principe qui est posé par RFF et par tel ou tel scénario. Nous sommes en incapacité de définir des fuseaux, y compris avec la photographie. Il y a certains endroits qui pourraient nous apparaître – en tout cas lorsque nous avons suivi le débat en région parisienne – infaisables car totalement urbanisés ; pourtant RFF les propose quand même. Nous sommes donc plutôt dans une logique de principe et d'options de passage. C'est le terme qu'ils emploient.

Sur le site de la CPDP, tous leurs scénarii, vous le verrez – je peux vous montrer tout à l'heure les documents – cela est très large, il y a des bandes plus ou moins larges, ils appellent cela des « options de passage ».

**M. Michel CHAMPREDON**

C'est combien de kilomètres ?

**M. Thierry COT**

C'est ce que je disais, cela peut être de 10 à 20 kilomètres de large à certains endroits, tout dépend si le tracé passe sur telle ou telle commune, si cela jouxtera telle forêt ou passera au-dessus de telle rivière ; pour d'autres endroits plus contraints, surtout en région parisienne, cela est limité à 4 ou 5 kilomètres, mais ce qui est encore très large.

**M. Michel CHAMPREDON**

En fait, c'est à partir du moment où le principe même de cette ligne aura été décidé que la poursuite des études permettra, à partir d'un faisceau d'1 kilomètre admettons, au fur et à mesure que l'étude s'affinera, de voir où cela passera. Tant que la décision politique n'est pas prise, il est vrai que cela va se limiter souvent à un coup de crayon sur une carte.

**M. François BOUILLON**

Le Conseil économique et social fait partie des contributions au Débat public, qui sont d'ailleurs en nombre impressionnant. Il est vrai que nous sommes un peu à l'origine du scénario B, qui avait été proposé en réunion à Evreux, et comme nous sommes allés au Département, nous sommes allés à un certain nombre de réunions ; il y a toutefois un point de blocage vraiment très fort de la part de RFF, qui est la question du fret ferroviaire. C'est-à-dire que, à tout moment, il a fallu réinterroger, comme si cela ne faisait pas partie de la commande. Evreux, Le Havre et Rouen, qui eux-mêmes sont très demandeurs d'une liaison ferroviaire qui connecterait le Benelux à la Péninsule Ibérique, il y a un refus de prendre en compte cela de la part de Réseau Ferré de France. Je pense qu'il faut en être conscient car, étant donné qu'il y a cela comme argument parmi les options du GEA, je livre cela à la réflexion. De la même manière, il y a aussi aujourd'hui, parmi les obstacles forts, les réactions du monde agricole, qui peu à peu font traverser le plateau du Neubourg, bien entendu. Et puis dans les obstacles, il y a aussi la résistance de certains maires par rapport à des implantations de gares nouvelles. Par exemple dans le second « Y », qui est situé aux alentours de Tôtes, c'est-à-dire à peu près à un point équidistant de Val de Reuil, Elbeuf et Louviers, mais l'un des trois maires – je ne vais pas le citer – est résolument hostile à signer cette solution légale. Je dis cela car, lorsque nous avons créé des gares nouvelles pour faire passer le TGV, nous avons trouvé, autant que faire se peut, des implantations équidistantes entre les différentes villes. Je donne un simple exemple : la gare TGV de Valence est équidistante entre Romans et Valence. La question qui a été posée à tous vos collègues adjoints au maire qui s'occupent de cette question est à chaque fois la suivante : quid de la liaison entre les anciennes gares.

**M. Michel CHAMPREDON**

Oui, la remarque sur le fret est juste : il est vrai qu'à chaque fois que RFF est questionné durant les réunions publiques sur ce sujet, l'on sent bien que cela ne fait pas partie de ses priorités, ce qui est un peu décevant. En même temps, à l'origine, cela ne fait pas partie de la commande du président de la République, donc l'opérateur s'en tient à la commande qui lui a été faite. Mais en termes d'ambition et de son rôle futur pour les décennies qui viennent, je trouve effectivement dommage qu'il n'y ait pas une affirmation plus forte d'une volonté de capter le fret pour dégager les routes d'un certain nombre de camions, de façon à pouvoir transporter les marchandises plutôt par le rail que par les axes routiers. En même temps, RFF ne souhaite pas mélanger les trains de voyageurs et les trains de marchandises. Comme je le disais tout à l'heure, ce sont des vitesses différentes et, dès lors, il est très compliqué d'alterner un train de voyageurs et un train de marchandises, car à partir du moment où l'un roule à 140 km/h et l'autre à 250 km/h, cela est compliqué en terme de gestion. Cela suppose donc d'avoir des lignes fret et des lignes voyageurs, chacune cadencée sur une vitesse identique, de façon à pouvoir rythmer le nombre de trains avec une certaine fluidité. Mais la remarque est juste, RFF ne semble pas très enthousiaste quand on les interroge sur le sujet. Voilà, en tout cas je vous propose pour aujourd'hui d'emmagasiner tout cela et de poursuivre la discussion sur ce sujet. Là encore, si quelqu'un souhaite y aller lundi prochain, qu'il s'inscrive. Merci.

La séance est levée à 20 H 37.